

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 6, 2022

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met with videoconference this day at 9:01 a.m. [ET] to study Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Senator Leo Housakos (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning. My name is Leo Housakos, and I am a senator from Quebec and the chair of the Standing Senate Committee on Transport and Communications.

[*English*]

I would like to invite my colleagues to briefly introduce themselves.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

[*Translation*]

Senator Cormier: I am René Cormier from New Brunswick.

[*English*]

Senator Woo: Yuen Pau Woo, British Columbia.

Senator Klyne: Good morning. Marty Klyne, senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

[*Translation*]

Senator Dawson: I am Dennis Dawson from Quebec.

[*English*]

Senator Gold: Marc Gold, Government Representative in the Senate, from Quebec.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I am Senator Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

Senator Quinn: Jim Quinn, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Clement: I am Bernadette Clement from Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 6 décembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 1 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Leo Housakos (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour, je suis le sénateur Housakos, du Québec, et président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

[*Traduction*]

Je voudrais inviter mes collègues à se présenter, en commençant par ma gauche.

La sénatrice Simons : Paula Simons, Alberta, territoire visé par le Traité n^o 6.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Woo : Yuen Pau Woo, Colombie-Britannique.

Le sénateur Klyne : Bonjour. Marty Klyne, sénateur de la Saskatchewan, territoire visé par le Traité n^o 4.

[*Français*]

Le sénateur Dawson : Dennis Dawson, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Gold : Marc Gold, représentant du gouvernement au Sénat. Je suis du Québec.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Sénatrice Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Quinn : Jim Quinn, Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[English]

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

Senator Plett: Don Plett, from Landmark, Manitoba.

Senator Wallin: Pamela Wallin, Saskatchewan.

The Chair: Honourable senators, we are meeting to continue our clause-by-clause examination of Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Once again, we are joined by officials from Canadian Heritage, which we very much appreciate. We have with us Thomas Owen Ripley, Associate Assistant Deputy Minister; Amy Awad, Senior Director, Marketplace and Legislative Policy; and Yao Ahonda, Manager, Broadcasting Marketplace and Legislative Policy.

Honourable colleagues, we adjourned our last meeting by standing on an amendment to clause 3 proposed by Senator Wallin. Under this motion in amendment, we were considering a subamendment proposed by Senator Simons. Have the subamendments been distributed? Both amendments have been distributed to colleagues.

Senator Simons, on debate.

Senator Simons: Thank you very much, Mr. Chair. I want to say that the amendment Senator Wallin has proposed is sort of complicated because it has two distinct parts. The subamendment is to the first part only. I move:

That the motion in amendment be amended by replacing paragraph (a) by the following:

(a) by replacing lines 32 to 34 with the following:

“ming services and original Canadian programs in English and French,”

The subamendment would take the clause in question, which is clause 7(q)(i), and make it less prescriptive. The way the clause is written originally, as Senator Wallin notes, is quite directive and requires a fair bit of active — I would say, to use a strong term — manipulation of algorithmic search potential. It also raises this interesting question of what an “equitable proportion” is. Presumably, if you are subscribing to an English-language over-the-top streaming service such as Amazon Prime Video or Netflix — Netflix is maybe a bad example because I think they have a French-language version — I think it’s unfair

[Traduction]

Le sénateur Manning : Fabian Manning, Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Plett : Don Plett, de Landmark, Manitoba.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, Saskatchewan.

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, nous sommes réunis aujourd’hui pour poursuivre notre étude article par article du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d’autres lois.

Nous pouvons compter une fois de plus sur le soutien très précieux des fonctionnaires de Patrimoine canadien. Nous accueillons ainsi M. Thomas Owen Ripley, sous-ministre adjoint délégué; Mme Amy Awad, directrice principale, Politique législative et du marché; et M. Yao Ahonda, gestionnaire, Radiodiffusion, Politique législative et du marché.

Honorables collègues, nous avons levé notre dernière réunion en réservant un amendement à l’article 3, proposé par la sénatrice Wallin. Dans le cadre de notre étude de cet amendement, nous étions en train d’examiner un sous-amendement proposé par la sénatrice Simons. Je confirme que des copies de l’amendement et du sous-amendement ont été distribuées aux membres.

Sénatrice Simons, à vous la parole.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, monsieur le président. Je veux noter que l’amendement proposé par la sénatrice Wallin est un peu compliqué du fait qu’il comporte deux parties distinctes. Mon sous-amendement porte sur la première partie seulement. Je propose :

Que la motion d’amendement soit modifiée par substitution, au sous-alinéa a)(i), de ce qui suit :

(i) par substitution, aux lignes 34 à 36, de ce qui suit :

« canadiennes originales en français et en anglais, »

Mon sous-amendement aurait pour effet de rendre moins prescriptif le sous-alinéa 7q)(i). Comme la sénatrice Wallin l’a elle-même souligné, le libellé original de cet alinéa était plutôt directif et exigeait une grande part de manipulation — pour utiliser un terme assez fort — active du potentiel de recherche algorithmique. Il soulève aussi l’intéressante question consistant à savoir ce qu’on entend exactement par « proportion équitable ». Si on est abonné à un service de diffusion en ligne par contournement de langue anglaise comme Prime Video d’Amazon ou Netflix, j’estime qu’il est injuste, voire irrationnel,

to the point of irrational to expect an equitable proportion of French-language content. I would also like to note that, as Mr. Ripley pointed out at Thursday's meeting, this is not government language. This is language that came through an amendment by the Bloc Québécois not to Bill C-11, as best Mr. Ripley and I can reconstruct it, but during the debate on Bill C-10 in the other place. This is not government language, so I don't necessarily expect the government to object.

My amendment would have the clause read, "ensure the discoverability of Canadian programming services and original Canadian programs in English and French." I think it is a friendly amendment.

Senator Wallin: Indeed it is. I was just going to say that. I will absolutely, willingly, live with this.

Senator Gold: I'll be brief. The government doesn't support the subamendment. There was an alternative provided by Mr. Ripley in the previous meeting with an alternative interpretation of "equitable." It's important, given the challenges facing the French-language market in particular, that there's an effort to ensure the discoverability of original French-language programs. That approach, I think, in the government's view, gives more flexibility to the system. It allows programming in each official language to be promoted where they are used.

Also, the emphasis on English and French that would be amended, in our view, has the potential to undermine Indigenous and other language programming and goes counter to amendments that were proposed and brought forward by some of our colleagues during our process. This kind of content should be considered just as Canadian with regards to other broadcast undertakings in English and French.

Thank you for the amendment, but the position of the government is to vote against it.

Senator Miville-Dechêne: I just want to clarify something: Are we in the subamendment? Are you proposing to get rid of this clause about ensuring the discoverability of Canadian — because this is what I'm seeing.

The Chair: We are in the subamendment, senator.

de s'attendre à une proportion équitable de contenu en français. Je veux aussi noter, comme M. Ripley l'a souligné lors de notre séance de jeudi, qu'il ne s'agit pas d'un libellé qui émane du gouvernement. Le texte vient plutôt d'un amendement proposé par le Bloc québécois, non pas concernant le projet de loi C-11, mais bien, d'après la reconstitution des événements que M. Ripley et moi avons pu faire, lors du débat sur le projet de loi C-10 à l'autre endroit. Comme le libellé que je propose de changer ne vient pas du gouvernement, je ne m'attends pas à ce que celui-ci s'oppose nécessairement à ma proposition.

Si mon sous-amendement était adopté, le sous-alinéa se lirait « assurer la découvrabilité des services de programmation canadienne ainsi que des émissions canadiennes originales en langues anglaise et française ». Je crois qu'on peut considérer qu'il s'agit d'un amendement favorable.

La sénatrice Wallin : C'est effectivement le cas. C'est justement ce que je m'apprêtais à dire. Cette proposition me convient tout à fait.

Le sénateur Gold : Je serai bref. Le gouvernement s'oppose au sous-amendement. Lors de notre dernière séance, M. Ripley a proposé une autre interprétation du terme « équitable ». Il est important, étant donné les difficultés que connaît le marché francophone tout particulièrement, que des efforts soient déployés pour assurer la découvrabilité des émissions originales en langue française. De l'avis du gouvernement, l'approche proposée offre une plus grande latitude à l'intérieur du système. Elle permet la promotion du contenu dans les deux langues officielles dans les endroits où cela est pertinent.

En outre, en mettant l'accent sur l'anglais et le français comme cela est proposé dans ce sous-amendement, on risque selon nous de nuire à la programmation dans les langues autochtones et dans d'autres langues, ce qui va à l'encontre des amendements proposés par certains de nos collègues depuis le début de notre étude. Ce type de contenu provenant d'autres entreprises de radiodiffusion en anglais et en français devrait simplement être considéré comme étant canadien.

Merci pour cette proposition, mais le gouvernement ne va pas l'appuyer.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je voudrais juste tirer une chose au clair. Sommes-nous en train de débattre du sous-amendement? Est-ce que l'on propose d'éliminer cette disposition qui vise à assurer la découvrabilité des services de programmation canadienne? Je pose la question parce que j'ai l'impression que c'est ce qu'on cherche à faire.

Le président : Nous débattons du sous-amendement, sénatrice.

Senator Miville-Dechêne: Yes, but you read the subamendment where discoverability is still there. It seems to me that in the amendment, it's not there anymore.

I'm sorry, I just want to clarify that.

Senator Simons: As I said, it's a little complicated because Senator Wallin's amendment has two parts. My subamendment is only to the top part. Yes, the word "discoverability" remains in my subamendment, which reads, "... ensure the discoverability of Canadian programming services and original Canadian programs in English and French" And then it would retain Senator Wallin's suggestion in clause (r) to take out the phrase, "... and ensure that any means of control of the programming generates results allowing its discovery"

While I have the floor, I would just like to say in response to Senator Gold's comments that I think the argument that this is somehow prejudicial to Indigenous languages is — I don't want to say "disingenuous," but let's say the original language of the clause is far more prejudicial to Indigenous language than the suggested subamendment. To use that as an explanation is, I think, a bit of a red herring.

Senator Manning: Senator Simons mentioned that her amendment would allow for passive discoverability. The word "ensure," to me, is not passive.

Senator Wallin: That's to be eliminated.

Senator Manning: No, she wants to put the word in.

Senator Simons: So "ensure discoverability" in the first part — but I think that can be read to include —

Senator Manning: I'm just wondering if you would be open to a subamendment to your subamendment that would change the word "ensure" to the word "allow." "Ensure" doesn't give you room to move around. "Ensure" means it has to be there; it's a guarantee, where "allow" gives flexibility. "Ensure" is a directive. It's not a grey area.

Senator Simons: I'm not unfriendly to that subamendment with the proviso that if it means we have to wait half an hour for the Law Clerk and a printed copy, then I'm less enthused about it.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, mais vous avez lu le sous-amendement et il était encore question de découvrabilité, alors qu'il me semble que l'amendement avait supprimé cette mention.

Je suis désolée, mais j'essaie seulement de clarifier les choses.

La sénatrice Simons : Comme je le disais, c'est un peu compliqué du fait que l'amendement de la sénatrice Wallin comporte deux parties. Mon sous-amendement porte uniquement sur la première partie. Le terme « découvrabilité » est effectivement maintenu dans mon sous-amendement qui se lit comme suit : « ... assurer la découvrabilité des services de programmation canadienne ainsi que des émissions canadiennes originales en langues anglaise et française... Je retiens ensuite la suggestion de la sénatrice Wallin quant à la suppression dans le sous-alinéa r) de la mention suivante : « ... et veiller à ce que tout moyen de contrôle de la programmation génère des résultats permettant sa découverte... »

Pendant que j'ai la parole, je voudrais simplement répondre aux commentaires du sénateur Gold en lui disant ce que je pense de son argumentation suivant laquelle ma proposition serait en quelque sorte préjudiciable pour les langues autochtones. Je n'irais pas jusqu'à dire que c'est malhonnête de sa part, mais je vous soumets que le libellé original de cette disposition est beaucoup plus préjudiciable pour les langues autochtones que celui du sous-amendement que je suggère. J'estime qu'il est un peu trompeur d'avancer une justification semblable.

Le sénateur Manning : La sénatrice Simons a indiqué que son sous-amendement allait assurer la découvrabilité passive. À mon sens, le terme « assurer » n'a rien de passif.

La sénatrice Wallin : Cette partie doit être supprimée.

Le sénateur Manning : Non, elle veut l'inclure.

La sénatrice Simons : Il est effectivement question d'« assurer la découvrabilité » dans la première partie, mais je crois qu'on peut l'interpréter comme incluant...

Le sénateur Manning : Je me demande simplement si vous seriez disposée à accepter un amendement à votre sous-amendement pour remplacer le terme « assurer » par « permettre ». « Assurer » n'offre aucune marge de manœuvre. En utilisant « assurer », on indique qu'il y a obligation; c'est une garantie. Le terme « permettre » offre pour sa part une plus grande souplesse. « Assurer » est prescriptif. Il n'y a pas de zone grise.

La sénatrice Simons : Je n'ai rien contre un tel amendement à condition que cela ne se traduise pas par une demi-heure d'attente pour que notre greffier législatif fasse son travail et que nous obtenions des copies imprimées. Si c'était le cas, je serais plus réticente.

Senator Plett: I agree. Let's just move it forward.

Senator Manning: I'd rather wait for a few minutes than try to straighten this out in three years' time.

The Chair: Would you be amenable to that?

Senator Simons: I would be amenable to that but not at the risk of derailing the meeting in its first five minutes.

Senator Manning: Basically, I'm moving a subamendment to take out the word "ensure" and replace it with "allow."

The Chair: This would be the benefit of sharing these and bundling up going forward.

Senator Klyne: Just for clarity, then, this is (7)(q)(i)? Rather than delete lines 31 to 34, you just want to change the word from "ensure" to "allow"?

Senator Wallin: It also stops at the words "Where this amendment —"

Senator Manning: Just a solid minute, now. I'm not dealing with Senator Wallin's amendment.

Senator Wallin: Or even the other half of the first amendment.

Senator Simons: The sub-subamendment would read, ". . . allow the discoverability of Canadian programming services and original Canadian programs in English and French . . ."

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Simons: Or to speak to Senator Gold's concern, I suppose we could just say, ". . . allow the discoverability of Canadian programming services and original Canadian programs," and then nobody's language is discriminated against.

The Chair: Can you repeat your subamendment one more time?

Senator Manning: Well, Senator Simons just made it too wrinkly, but basically what I'm asking for is to replace the word "ensure" in Senator Simons' subamendment to "allow," so it would read, ". . . to allow the discoverability of Canadian programming services and original Canadian programs . . ." and drop the words "in English and French."

Le sénateur Plett : Je suis d'accord. Nous devrions aller de l'avant.

Le sénateur Manning : Je préfère attendre quelques minutes aujourd'hui, plutôt que d'avoir à réparer les pots cassés dans trois ans

Le président : Seriez-vous disposée à accepter cet amendement?

La sénatrice Simons : Je suis prête à l'accepter, mais pas au risque de faire dérailler la séance dès les cinq premières minutes.

Le sénateur Manning : Je propose donc un amendement au sous-amendement pour que le terme « assurer » soit remplacé par « permettre ».

Le président : C'est pour cette raison qu'il pourrait être avantageux pour la suite des choses de communiquer ces propositions et de les regrouper.

Le sénateur Klyne : Je veux m'assurer d'une chose. Il est bien question ici du sous-alinéa (7)q(i)? Plutôt que de supprimer les lignes 32 à 36, vous voulez seulement remplacer le terme « assurer » par « permettre »?

La sénatrice Wallin : On s'arrête également dans l'amendement après les termes...

Le sénateur Manning : Juste un instant. Ma proposition ne porte pas sur l'amendement de la sénatrice Wallin.

La sénatrice Wallin : Ou même l'autre moitié du premier amendement.

La sénatrice Simons : Le sous-amendement se lirait alors comme suit : « ... permettre la découvrabilité des services de programmation canadienne ainsi que des émissions canadiennes originales en langues anglaise et française... »

Des voix : D'accord.

La sénatrice Simons : Ou, pour répondre à la préoccupation du sénateur Gold, je suppose que nous pourrions simplement écrire « ... permettre la découvrabilité des services de programmation canadienne ainsi que des émissions canadiennes originales. » Il n'y aurait ainsi aucune discrimination contre la langue de qui que ce soit.

Le président : Pourriez-vous répéter encore une fois votre sous-amendement?

Le sénateur Manning : La sénatrice Simons vient en quelque sorte de le faire, mais je propose essentiellement que l'on remplace dans son sous-amendement le terme « assurer » par « permettre », de telle sorte qu'il se lirait comme suit : « ... permettre la découvrabilité des services de programmation canadienne ainsi que des émissions canadiennes originales... » et

The Chair: That would be a new amendment, and the clerk is right, because that word is not in your subamendment text; it's in a different part. You can move that later on, if you so wish.

I have a very quick question, Senator Simons. I'm just afraid that your subamendment, the way it's proposed, gives the CRTC — the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission — more power to manipulate algorithms, not less. That's been my concern throughout the whole debate and continues to be a concern.

Senator Simons: That's certainly not the intent of either my subamendment or Senator Wallin's amendment. I suppose the question, though, in response to Senator Gold, if we drop down to the second half of Senator Wallin's amendment in section (r), it clearly says, “. . . in both official languages as well as in Indigenous languages”

I don't know if that is sufficient to put Senator Gold's mind at rest that there is no intent to discriminate against Indigenous languages, which are not mentioned at all in subparagraph (7)(q)(i) of the bill.

I really do bristle at the suggestion that the intention here is to discriminate against Indigenous programming, because the original clause says nothing about Indigenous languages. If anything, I think, we're giving more —

Senator Miville-Dechêne: Quickly, I will object to your subamendment, because I believe the intent of this particular clause here is to put the —“*notamment*” means “among other things” in the French language, which is a minority language in Canada. So to add English, which is not a minority language — it's a wonderful language, but it's not a minority language — changes the meaning.

I understand you want everybody to be on the same level, but this is not exactly the case, so I will object to your amendment, even though I respect you a lot.

Senator Clement: Mr. Ripley, what is lost here with this subamendment? I'm following up on Senator Miville-Dechêne's comments about how the point of this is, we sense, to protect French more than English. What is lost if this subamendment and amendment go through?

on laisserait ensuite tomber les termes « en langues anglaise et française ».

Le président : Il s'agirait d'un nouvel amendement, comme l'indique notre greffier, parce que ce terme ne figure pas dans le libellé du sous-amendement. Il est ailleurs dans le projet de loi. Vous pourrez proposer cet amendement plus tard, si vous le désirez.

J'ai une très brève question pour vous, sénatrice Simons. Je crains seulement que la formulation de votre sous-amendement fasse en sorte que le CRTC — le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — soit davantage, plutôt que moins, habilité à manipuler les algorithmes. C'est ce qui me préoccupe depuis le commencement du débat et c'est ce qui continue de m'inquiéter.

La sénatrice Simons : Ce n'est certes pas le résultat recherché, pas plus par mon sous-amendement que par l'amendement de la sénatrice Wallin. Par ailleurs, pour répondre à l'intervention du sénateur Gold, si l'on considère la seconde partie de l'amendement de la sénatrice Wallin qui porte sur l'alinéa r), on peut lire clairement : « ... dans les deux langues officielles ainsi qu'en langues autochtones... »

Je ne sais pas si c'est suffisant pour rassurer le sénateur Gold quant au fait que l'on ne cherche aucunement à faire de la discrimination à l'encontre des langues autochtones, lesquelles ne sont aucunement mentionnées dans le sous-alinéa 7q)(i) du projet de loi.

J'ai vraiment du mal à accepter l'allégation voulant que l'on ait l'intention ici de faire de la discrimination à l'encontre de la programmation autochtone, parce que la disposition dans sa forme initiale ne fait aucunement mention des langues autochtones. On pourrait même affirmer que nous en faisons davantage...

La sénatrice Miville-Dechêne : Je veux dire brièvement que je m'oppose à votre sous-amendement du fait que la disposition visée précise que l'exigence s'applique « notamment » à la langue française, une langue minoritaire au Canada. En ajoutant la langue anglaise, qui n'est pas minoritaire chez nous — malgré toutes les autres qualités qu'elle peut avoir par ailleurs —, on modifie le sens de cette disposition.

Je comprends que vous voulez que tout le monde soit sur le même pied, mais comme ce n'est pas vraiment notre réalité, je vais m'opposer à votre amendement, et ce, malgré tout le respect que j'ai pour vous

La sénatrice Clement : Monsieur Ripley, pourriez-vous nous dire ce que ce sous-amendement nous ferait perdre? Mon intervention fait suite à celle de la sénatrice Miville-Dechêne quant à notre impression que l'on cherche ici à protéger davantage le français que l'anglais. Que perdriions-nous si ce sous-amendement et l'amendement lui-même étaient adoptés?

Thomas Owen Ripley, Associate Assistant Deputy Minister, Canadian Heritage: Thank you, senator, for the question.

I have two observations on the proposed subamendment: One is that right now the wording is inclusive in that the first concept is original Canadian programs, and then that's including original French-language programs, but it could also include others. As has been pointed out by some senators, I think Senator Simons' proposed subamendment loses the inclusive nature of it in that it points only to English and French.

Then the second effect of the subamendment would be to lose the concept of "in an equitable proportion," so it would simply talk about ensuring the discoverability of original Canadian programs in English and French without that additional qualifier.

Senator Clement: So what is the impact of losing the words "equitable proportion?" Can you give an example of what the impact would be?

Mr. Ripley: Thank you.

It is a bit challenging for me to speak to this because it originated with an opposition party, so it's difficult for me to speak to their motivations.

One of the challenges with subparagraph (q) is that it talks about "... online undertakings that provide the programming services of other broadcasting undertakings ...". We're really in a situation here where, again, this would be a service like Amazon Prime Video Channels or Rogers Ignite TV or something where you actually have TV channels of other services as part of that package.

For the most part, most of the subparagraphs speak to that concept of programming undertakings delivered by another broadcasting undertaking, except for this part about Canadian programs. There is a kind of mesh of two concepts that's happening here in subparagraph (q).

"Equitable proportion," again, speaks to, in a fair way, and my assessment would be that the mover of that was trying to get to the sense that the discoverability of Canadian programming services and original Canadian programs should be done in a fair way vis-à-vis non-Canadian services and programs on that product offering. It's speaking to raising their profile in that context.

At the end of the day, these are policy objectives of the act, so they have to be actually matched with regulatory tools available to the CRTC further on at sections 9.1, 10 and 11.1.

M. Thomas Owen Ripley, sous-ministre adjoint délégué, Patrimoine canadien : Merci pour la question, sénatrice.

J'aurais deux choses à vous dire concernant le sous-amendement proposé. Premièrement, le libellé actuel est inclusif du fait qu'il traite des émissions canadiennes originales, et notamment des émissions de langue originale française, sans toutefois exclure les autres. Comme certains sénateurs l'ont souligné, je crois que le sous-amendement proposé par la sénatrice Simons nous ferait perdre le caractère inclusif de cette disposition en ne traitant que de l'anglais et du français.

Deuxièmement, le sous-amendement nous ferait perdre le concept de la découvrabilité « dans une proportion équitable » en indiquant simplement qu'il faut assurer la découvrabilité des émissions canadiennes originales en anglais et en français, sans rien préciser de plus.

La sénatrice Clement : Pouvez-vous nous dire alors en quoi nous toucherait la perte du concept de « proportion équitable »? Pouvez-vous nous donner un exemple?

M. Ripley : Merci pour la question.

Comme cette disposition découle d'une proposition venant d'un parti d'opposition, il m'est un peu difficile de vous parler de ce qui a pu motiver cette initiative.

L'une des difficultés vient du fait que l'alinéa q) porte sur « les entreprises en ligne qui fournissent les services de programmation provenant d'autres entreprises de radiodiffusion... ». Cela s'appliquerait dans les faits à des services comme les chaînes Prime Video d'Amazon, Télé Élan de Rogers ou toute offre incluant les chaînes télé d'autres services à l'intérieur d'un abonnement.

La plupart des sous-alinéas suivants font intervenir ce concept des services de programmation offerts par une autre entreprise de radiodiffusion, exception faite de cette disposition touchant les émissions canadiennes. On jumelle en quelque sorte les deux concepts à l'intérieur même de l'alinéa q).

J'estime que ceux qui ont été à l'origine de cette disposition souhaitaient en ajoutant la précision « dans une proportion équitable » faire en sorte que l'on assure la découvrabilité des services de programmation canadienne ainsi que des émissions canadiennes originales en leur accordant un traitement juste par rapport aux services et aux émissions provenant de l'étranger. Il s'agit notamment de mieux faire connaître le contenu canadien dans le marché en question.

Ces dispositions s'inscrivent en fin de compte dans les objectifs stratégiques de la Loi et doivent être appliquées de concert avec les outils réglementaires dont le CRTC dispose en vertu des articles 9.1, 10 et 11.1.

[Translation]

Senator Cormier: I will be voting against the subamendment. As you can appreciate, obviously, the discovery of French-language productions online is a significant challenge that English-language productions do not face, as Senator Miville-Dechéne pointed out. While I respect English-language productions, I will be voting against the amendment for that reason.

[English]

Senator Wallin: Yes, could we just have a definition, then, from Mr. Ripley of “equitable?” That’s the issue. We don’t know what that word means or what it intends. I know it wasn’t a government amendment. I know it was an opposition amendment, but if you’re going to support it, then —

Mr. Ripley: Thank you, senator.

“Equitable” means “fair,” so in a fair proportion.

Again, I believe, at the end of the day, what this is saying is that the CRTC should seek to ensure that online undertakings that distribute the programming of other online undertakings — so, again, that would be a service like Amazon Prime Video Channels or Rogers Ignite TV or the equivalent Bell service — one of the policy objectives should be ensuring that the programming services of Canadian TV channels are discoverable and that original Canadian programs, including French-language programs, are discoverable in a fair, balanced and equitable proportion.

Senator Wallin: Equitable is not the same as fair.

The Chair: Colleagues, we’ve heard both sides of the coin here.

It’s time for the question on Senator Simons’ subamendment. Are colleagues in favour of this amendment?

Some Hon. Senators: Nay.

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: I think the nays have it. Accordingly, it’s defeated.

Now we move to Senator Wallin’s main amendment.

Senator Wallin: I will then propose, as we discussed earlier, separating out the two proposed changes in paragraph (q) so that the amendment to paragraph (r) would stand alone. That would

[Français]

Le sénateur Cormier : Je vais voter contre le sous-amendement. Vous comprendrez que, pour reprendre ce qu’a dit la sénatrice Miville-Dechéne, on sait pertinemment que les découvertes de productions francophones sur Internet sont un problème important qui n’a rien à voir avec les défis que rencontrent les productions anglophones. Je respecte les productions anglophones, mais je vais voter contre l’amendement pour cette raison.

[Traduction]

La sénatrice Wallin : Pouvons-nous alors simplement demander à M. Ripley de nous indiquer ce qu’on entend exactement par « équitable » dans ce contexte? C’est ce qui est problématique. Nous ne savons pas quel sens on donne à ce terme. Je sais que ce n’est pas une proposition qui émane du gouvernement. C’est un amendement qui nous vient de l’opposition, mais si vous comptez l’appuyer, alors...

M. Ripley : Merci, sénatrice.

Par « équitable », on entend simplement que la proportion doit être juste.

Je répète qu’il s’agit, lorsque des entreprises en ligne distribuent la programmation d’autres entreprises en ligne — comme c’est le cas pour des services comme les chaînes Prime Video d’Amazon, Télé Élan de Rogers ou l’équivalent chez Bell —, de veiller à ce que l’un des objectifs stratégiques du CRTC soit de s’assurer que la programmation des chaînes télé canadiennes et les émissions canadiennes originales, et notamment les émissions de langue originale française, soient découvrables dans une proportion juste, équilibrée et équitable.

La sénatrice Wallin : Il y aurait une distinction à faire entre équitable et juste.

Le président : Je crois que nous avons pu entendre les arguments de part et d’autre.

Il est temps de mettre aux voix le sous-amendement de la sénatrice Simons. Qui est en faveur de ce sous-amendement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Le président : À mon avis, les non l’emportent. Le sous-amendement est donc rejeté.

Nous revenons à l’amendement principal proposé par la sénatrice Wallin.

La sénatrice Wallin : Comme nous en avons discuté tout à l’heure, je proposerais qu’on isole les deux changements que je suggère concernant l’alinéa q) de telle sorte que l’alinéa r) fasse

then reads, “. . . online undertakings shall clearly promote and recommend Canadian programming, in both official languages as well as in Indigenous languages,” and remove the rest of that subparagraph, which reads, “. . . and ensure that any means of control of the programming generates results allowing its discovery”

Again, it's very hard to mandate results or control the output of a directive.

The Chair: Are you amending your amendment?

Senator Wallin: I just want to separate them out. Do we have to vote on the whole thing? Before we vote on the entire thing, Senator Simons was focused only on subparagraph (q)(i), right?

The Chair: That sounds to me more like a different amendment than a subamendment.

Senator Wallin: I had proposed them together, which is the problem, because it's all under paragraph (q).

Senator Simons: Might I suggest that we vote on Senator Wallin's original amendment? The change to paragraph (r) is exactly the same as my next amendment.

Senator Wallin: Exactly?

Senator Simons: Yes.

Senator Wallin: Okay, great.

Senator Simons: If we look at the roadmap, the text of my amendment — number 23, which we won't get to until we do Senator Miville-Dechéne's amendment — proposes replacing lines 18 and 19 in clause 3 on page 9. It's functionally the same thing.

Senator Wallin: Having rejected the first half of this amendment, senators are not going to then vote for the whole thing.

Senator Simons: Yes. I don't know.

Senator Wallin: I'm not sure how to do this, clerk, because I had proposed it as one.

The Chair: The thing is, we've commenced debate on this amendment, Senator Wallin. We had a subamendment. To re-engineer the amendment now would be inappropriate. What

l'objet d'un amendement à part qui se lirait comme suit : « ... les entreprises en ligne doivent clairement mettre en valeur et recommander la programmation canadienne, dans les deux langues officielles ainsi qu'en langues autochtones... » avec suppression du reste de l'alinéa qui indique « ... et veiller à ce que tout moyen de contrôle de la programmation génère des résultats permettant sa découverte... »

Je répète qu'il est très difficile d'imposer des résultats ou d'évaluer les répercussions d'une directive.

Le président : Êtes-vous en train de proposer un sous-amendement à votre propre amendement?

La sénatrice Wallin : Je veux juste scinder mes deux propositions. Devons-nous obligatoirement nous prononcer sur l'amendement dans son ensemble? Avant cela, le sous-amendement de la sénatrice Simons ne portait-il pas uniquement sur le sous-alinéa q(i)?

Le président : J'ai l'impression qu'il s'agit davantage d'un nouvel amendement que d'un sous-amendement.

La sénatrice Wallin : J'ai joint les deux propositions, ce qui est problématique du fait qu'elles portent toutes les deux sur l'alinéa q).

La sénatrice Simons : Puis-je proposer que nous mettions aux voix l'amendement de la sénatrice Wallin dans sa forme originale? Le changement proposé concernant l'alinéa r) correspond exactement à ce que je suggère dans mon prochain amendement.

La sénatrice Wallin : Exactement?

La sénatrice Simons : Oui.

La sénatrice Wallin : D'accord, c'est excellent.

La sénatrice Simons : Si vous regardez la feuille de route, vous verrez que mon amendement — le numéro 23, dont nous traiterons seulement après avoir réglé le sort de celui de la sénatrice Miville-Dechéne — propose de remplacer les lignes 18 et 19 de l'article 3 à la page 9. C'est donc essentiellement la même chose.

La sénatrice Wallin : Comme mes collègues ont rejeté la première partie de cet amendement, ils ne vont certes pas l'appuyer dans son ensemble.

La sénatrice Simons : Oui, peut-être.

La sénatrice Wallin : Je ne sais pas comment nous devons procéder, monsieur le greffier, car le tout a été proposé dans le cadre d'un seul et même amendement.

Le président : Le fait est que nous avons commencé à débattre de cet amendement, sénatrice Wallin. Un sous-amendement a alors été proposé. Il ne serait pas approprié de

you're proposing is not a subamendment; it's a new amendment, in essence.

There are two options here. We've had debate on this, so we can vote on this amendment and then you can propose a new amendment, or you withdraw this amendment and propose a new amendment.

Senator Plett: Why can't we just split the vote?

The Chair: Because we already have an amendment on the floor. It would require a subamendment. What Senator Wallin is proposing is not, in my view — unless somebody believes otherwise — a subamendment.

Senator Wallin: I will withdraw and immediately propose, then, the amendment to paragraph (r).

The Chair: You can do that.

Senator Wallin: It is already on the books, so we shouldn't have to print anything because it was on the same page.

The Chair: Can we have what you're proposing in writing, senator?

Senator Wallin: It's right here. It's this part right here.

The Chair: The senator is withdrawing this amendment and proposing this new amendment.

Senator Wallin: I withdraw the amendment on the floor and replace it by proposing that paragraph (r) now read, "... online undertakings shall clearly promote and recommend Canadian programming, in both official languages as well as Indigenous languages ..." and delete the rest of paragraph (r), which reads, "... and ensure that any means of" —

Senator Simons: No, we can't do that because Senator Miville-Dechéne's amendment comes before it. We need to vote on the top half, because the bottom half is —

Senator Wallin: It was one amendment. You only chose to talk about the top half. I'm just trying to solve the problem here. I don't care how we do it.

restructurer maintenant cet amendement. Ce que vous proposez ne correspond pas à un sous-amendement; il s'agit essentiellement d'un nouvel amendement.

Deux options s'offrent à nous. Nous avons déjà débattu de votre amendement, si bien que nous pourrions le mettre aux voix et vous pourriez ensuite en proposer un nouveau. Vous pourriez sinon retirer cet amendement et en proposer directement un autre.

Le sénateur Plett : Pourquoi ne pourrions-nous pas juste voter séparément sur les deux propositions?

Le président : Parce que nous sommes déjà saisis d'un amendement. Il faudrait qu'un sous-amendement soit proposé. À mon avis — et quelqu'un pourra peut-être nous dire que je fais fausse route —, ce que propose la sénatrice Wallin ne correspond pas à un sous-amendement.

La sénatrice Wallin : Je vais alors retirer mon amendement et en proposer immédiatement un autre concernant l'alinéa r).

Le président : C'est une possibilité.

La sénatrice Wallin : Ma proposition est déjà consignée sur la même page, si bien que nous ne devrions pas avoir à imprimer quoi que ce soit.

Le président : Puis-je vous demander de nous transmettre votre proposition par écrit, sénatrice?

La sénatrice Wallin : C'est juste ici. C'est la partie qui est en bas.

Le président : La sénatrice retire son amendement et en propose un nouveau.

La sénatrice Wallin : Je retire l'amendement dont nous sommes saisis pour en présenter un autre qui propose que l'alinéa r) se lise comme suit : «... les entreprises en ligne doivent clairement mettre en valeur et recommander la programmation canadienne, dans les deux langues officielles ainsi qu'en langues autochtones... » avec suppression du reste de l'alinéa r) se lisant actuellement comme suit : «... et veiller à ce que tout moyen de... »

La sénatrice Simons : Nous ne pouvons pas accueillir maintenant cet amendement, car celui de la sénatrice Miville-Dechéne vient avant. Nous devons mettre aux voix la partie supérieure, car la moitié inférieure...

La sénatrice Wallin : C'était un seul et même amendement. Vous avez choisi de ne traiter que de la première partie. J'essaie seulement de régler le problème. Peu m'importe la façon dont nous y parviendrons.

Senator Omidvar: Chair, as a mere interloper in this committee, I would suggest that we deal with subparagraph (i) of subsection (7) first, then move on to others, which is Senator Wallin's amendment, amended further by Senator Manning to add the word "allow."

The Chair: He cannot provide a subamendment that way because it does not deal with Senator Wallin's amendment. Now she's withdrawn that amendment and she's proposing a new amendment.

Senator Wallin: I don't know how else to do it. If anybody has any advice —

The Chair: Which is fine. There is an objection to the amendment. She has the right to move it that way.

Senator Simons: I don't object to the amendment. It's exactly the same wording as mine, then. I support it. I just think we're moving out of order.

Senator Wallin: Okay.

Senator Simons: Don't we have to do Senator Miville-Dechêne's amendment?

Senator Wallin: Which is to what section?

Senator Miville-Dechêne: Let's deal with this one. Can we vote on your amendment?

Senator Wallin: No. What we're trying to determine is when I move my amendment again.

Do you have something before paragraph (r)? That's the question.

Senator Miville-Dechêne: No. My amendment is about a totally different topic.

Senator Wallin: Okay. So then —

Senator Simons: On the roadmap, it comes before this one. What Senator Wallin is proposing is the same wording as my amendment.

Senator Wallin: It's to this one. Perhaps I'm still in line, is the question, before Senator Miville-Dechêne. I don't know how I could be behind her.

Senator Manning: Mr. Chair, wherever you're ready.

La sénatrice Omidvar : Monsieur le président, c'est en ma qualité de simple invitée au sein de ce comité que je suggérerais que nous traitions d'abord du sous-alinéa (i) du paragraphe (7), avant de passer à la suite des choses, et notamment à l'amendement de la sénatrice Wallin, tel que modifié par le sénateur Manning avec l'ajout du terme « permettre ».

Le président : Il ne peut pas proposer de sous-amendement à ce sujet parce que cela ne se retrouve pas dans l'amendement de la sénatrice Wallin. Celle-ci vient de toute manière de retirer cet amendement pour en proposer un nouveau.

La sénatrice Wallin : Je ne sais pas de quelle autre façon je pourrais m'y prendre. Si quelqu'un peut me conseiller...

Le président : C'est une façon de faire tout à fait acceptable. Quelqu'un peut s'opposer à cet amendement, mais elle a le droit de le présenter de cette manière.

La sénatrice Simons : Je ne m'oppose pas à l'amendement. Comme son libellé est identique à celui de mon propre amendement, j'y suis favorable. Je crois simplement que nous ne suivons pas l'ordre normal des choses

La sénatrice Wallin : D'accord.

La sénatrice Simons : Ne devrions-nous pas traiter d'abord de l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne?

La sénatrice Wallin : Qui porte sur quelle disposition?

La sénatrice Miville-Dechêne : Réglons d'abord le sort de celui-ci. Pourrait-on mettre votre amendement aux voix?

La sénatrice Wallin : Non. Nous essayons plutôt de déterminer à quel moment je pourrais présenter mon nouvel amendement.

Proposez-vous un changement qui interviendrait avant l'alinéa r)? C'est ce qu'on cherche à savoir.

La sénatrice Miville-Dechêne : Non. Mon amendement porte sur un tout autre sujet.

La sénatrice Wallin : D'accord. Alors...

La sénatrice Simons : Sur la feuille de route, il vient avant celui-ci. L'amendement de la sénatrice Wallin a le même libellé que le mien.

La sénatrice Wallin : Nous en sommes rendus à celui-ci. Il faut simplement savoir si mon amendement vient avant celui de la sénatrice Miville-Dechêne. Je ne sais pas comment je pourrais me retrouver derrière elle.

Le sénateur Manning : Monsieur le président, quand vous serez prêt...

The Chair: My question to you, Senator Simons, is: If part of what she's proposing is similar to the language of what you're proposing, what's the issue? Let's have the debate.

Senator Simons: The issue is that then we will have to revert to do Senator Miville-Dechêne's amendment. I totally support this language. I'm pointing out that you're skipping something because Senator Wallin —

The Chair: Senator Miville-Dechêne's amendment has nothing to do with this amendment, from my understanding.

Senator Simons: No, it doesn't.

Senator Wallin: And it comes later.

Senator Simons: The problem is that Senator Wallin's amendment amended two completely different sections.

Senator Wallin: It was all in subsection (7), which is why we were told to do it that way.

The Chair: But they're very interrelated, Senator Simons; there will be some overlap.

Senator Simons: As long as you're prepared to allow —

Senator Miville-Dechêne: Mine is after the —

Senator Wallin: Yes.

Senator Simons: Okay. On the roadmap, yours is second —

Senator Miville-Dechêne: Yes, it is after.

Senator Simons: Fine. Then I'm —

The Chair: The only thing that might happen is that if we address the issue you are addressing in your amendment now, we eliminate one issue.

Senator Simons: Yes.

Senator Wallin: We might.

Senator Simons: Yes. Let's go then, if that —

Senator Wallin: Then I withdraw the overall amendment and go to paragraph (r) in the amendment, which would delete these three lines and pick it up with these lines.

The Chair: Colleagues, you have Senator Wallin's original motion before you. She is withdrawing that amendment and proposing just part (b) of her amendment.

Le président : J'ai une question pour la sénatrice Simons. Est-ce que le libellé de l'amendement de la sénatrice Wallin est en partie similaire à celui de votre proposition? Quel est le problème? Nous pouvons en débattre.

La sénatrice Simons : Le problème, c'est que cela va nous obliger à revenir par la suite à l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne. Je suis entièrement favorable à ce qui est proposé ici. Je signale simplement que nous brûlons les étapes, parce que cet amendement de la sénatrice Wallin...

Le président : D'après ce que j'ai pu comprendre, l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne n'a rien à voir avec celui-ci.

La sénatrice Simons : Vous avez raison.

La sénatrice Wallin : Et il porte sur une disposition subséquente.

La sénatrice Simons : Le problème vient du fait que l'amendement proposé par la sénatrice Wallin visait à modifier deux dispositions complètement différentes.

La sénatrice Wallin : Tout était au paragraphe (7). C'est pour cette raison qu'on nous a dit de procéder ainsi.

Le président : Mais ils sont fortement interreliés, sénatrice Simons. Il y aura un certain chevauchement.

La sénatrice Simons : Tant que vous êtes prêt à permettre...

La sénatrice Miville-Dechêne : Le mien vient après le...

La sénatrice Wallin : Oui.

La sénatrice Simons : D'accord, selon la feuille de route, le vôtre est en deuxième...

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, c'est après.

La sénatrice Simons : Bien. Dans ce cas, je vais...

Le président : Si nous traitons la question soulevée dans votre amendement dès maintenant, la seule chose qui pourrait se produire serait l'élimination d'une question.

La sénatrice Simons : Oui.

La sénatrice Wallin : Nous pourrions, oui.

La sénatrice Simons : Oui. Allons-y, alors, si...

La sénatrice Wallin : Je retire donc tout l'amendement pour plutôt proposer ce qui a trait à l'alinéa (r) dans l'amendement, où ces trois lignes sont effacées pour reprendre avec celles-ci.

Le président : Chers collègues, vous avez la motion initiale de la sénatrice Wallin devant vous. Elle retire son amendement et propose simplement l'alinéa b) de celui-ci.

Senator Wallin: If everybody can live with that, we won't have to reprint it.

Senator Simons: I fully support this amendment. Indeed, it is exactly the same as the text of my amendment that we will now be able to drop.

The Chair: Senator Manning, do you support this amendment?

Senator Manning: First of all, I'm delighted that we're all agreeing on something. It sounds like we're agreeing, but I'm so glad we're not disagreeing because it takes so long.

I want to make sure that my subamendment will come after Senator Wallin's.

The Chair: Senator, your subamendment doesn't exist. But if you want to add — if you want a new amendment, you can move a new amendment.

Senator Wallin: But he's amending the first paragraph.

The Chair: To this one, but we're not dealing with the first paragraph.

Senator Wallin: That's why he's proposing an amendment.

The Chair: So you're proposing a subamendment to deal with it?

Senator Wallin: It's not in my part. It's in the first part.

Senator Manning: Mine is an amendment, not a subamendment.

The Chair: Senator, that is an amendment and that will follow.

Let's focus the question on this, colleagues. We are ready for the question.

Are honourable colleagues in support of the amendment moved by Senator Wallin? Are you in favour of this amendment?

Some Hon. Senators: Yea.

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: I think the "yeas" have it.

Senator Gold: No. Recorded vote.

The Chair: Recorded vote.

La sénatrice Wallin : Si tout le monde est d'accord, nous n'aurons pas à le réimprimer.

La sénatrice Simons : Je suis entièrement d'accord avec cet amendement. En effet, c'est exactement le même libellé que mon amendement, que je peux maintenant retirer.

Le président : Sénateur Manning, êtes-vous en faveur de cet amendement?

Le sénateur Manning : D'abord, je suis ravi que nous nous entendions tous sur quelque chose. C'est l'impression que j'ai, mais je suis tellement heureux qu'il n'y ait pas de désaccord, car ce processus est si long.

Je veux m'assurer que mon sous-amendement viendra après l'amendement de la sénatrice Wallin.

Le président : Sénateur, votre sous-amendement n'existe pas. Mais si vous souhaitez ajouter... Si vous voulez proposer un nouvel amendement, vous pouvez le faire.

La sénatrice Wallin : Mais il modifie le premier alinéa.

Le président : De cet amendement, mais il n'est plus question du premier alinéa.

La sénatrice Wallin : C'est pour cette raison qu'il propose un amendement.

Le président : Donc, vous proposez un sous-amendement pour remédier au problème?

La sénatrice Wallin : Ce n'est pas dans ma partie, mais dans la première.

Le sénateur Manning : Je propose un amendement, pas un sous-amendement.

Le président : Sénateur, il s'agit d'un amendement et il viendra après.

Concentrons-nous là-dessus, chers collègues. Nous sommes prêts pour la mise aux voix.

Est-ce que mes honorables collègues sont en faveur de l'amendement proposé par la sénatrice Wallin? Êtes-vous en faveur de cet amendement?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Je crois que le « oui » l'emporte.

Le sénateur Gold : Non. Je demande un vote par appel nominal.

Le président : Un vote par appel nominal est demandé.

[Translation]

Vincent Labrosse, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Housakos?

Senator Housakos: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cormier?

Senator Cormier: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dawson?

Senator Dawson: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold, P.C.?

Senator Gold: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Manning?

Senator Manning: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Miville-Dechêne?

Senator Miville-Dechêne: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Omidvar?

Senator Omidvar: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Quinn?

Senator Quinn: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Wallin?

Senator Wallin: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Woo?

Senator Woo: Nay.

Mr. Labrosse: Yeas: 5; nays: 9; abstentions: nil.

[Français]

Vincent Labrosse, greffier du comité : L'honorable sénateur Housakos?

Le sénateur Housakos : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cormier?

Le sénateur Cormier : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dawson?

Le sénateur Dawson : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold, c.p.?

Le sénateur Gold : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Manning?

Le sénateur Manning : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Miville-Dechêne?

La sénatrice Miville-Dechêne : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Omidvar?

La sénatrice Omidvar : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Quinn?

Le sénateur Quinn : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Wallin?

La sénatrice Wallin : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Woo?

Le sénateur Woo : Non.

M. Labrosse : Pour : 5; contre : 9; abstention : aucune.

[English]

The Chair: Accordingly, the amendment is defeated.

Colleagues, Senator Manning's amendment is being drafted by the Law Clerk as we speak. To save time now, we will move on to the next item, which is Senator Miville-Dechêne's amendment.

Senator Miville-Dechêne, you have the floor.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I should start by reading the amendment. Does it have to be handed out? It would be easier for everyone to follow if they had it in front of them.

The Chair: I agree completely.

Senator Miville-Dechêne: Here it comes.

To start, I would say that the amendment is tied to something I have been advocating for in the Senate for two years, protecting children from exposure to pornography.

In this case, with Bill C-11, we are fortunate enough to be discussing the powers of the CRTC, and that's why I am proposing this. Now that everyone has the amendment, I'll read it.

[English]

I move:

That Bill C-11 be amended in clause 3, on page 8, by adding the following after line 46:

“(r.1) online undertakings shall implement methods such as age-verification methods to prevent children from accessing programs on the Internet that are devoted to depicting, for a sexual purpose, explicit sexual activity;”.

[Translation]

I'll give you the short version of my arguments, since we have a limited amount of time. Here's the idea behind the amendment: it targets adult content, pornographic material distributed on online platforms.

As you know, the CRTC already has authority over adult content available through traditional broadcasters, namely specialty channels subscribers have to pay for. That sexually explicit content is already subject to rules. Keep in mind that the term “sexually explicit material” does not refer solely to images

[Traduction]

Le président : L'amendement est donc rejeté.

Chers collègues, le greffier législatif est en train de rédiger l'amendement du sénateur Manning. Pour gagner du temps, nous allons passer au prochain point, soit l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne.

Sénatrice Miville-Dechêne, vous avez la parole.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je devrais commencer par lire l'amendement. Est-ce que l'amendement doit être distribué? Ce serait mieux que vous l'ayez sous les yeux pour que vous puissiez suivre.

Le président : Je suis tout à fait d'accord avec vous.

La sénatrice Miville-Dechêne : Le voici qui s'en vient.

En introduction, vous constaterez que cet amendement est le fruit d'un enjeu que je défends depuis deux ans au Sénat, c'est-à-dire la protection des enfants contre l'exposition à la pornographie.

Dans ce cas-ci, comme nous avons la chance, dans le projet de loi C-11, de parler des pouvoirs du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), c'est la raison de cette présentation. Maintenant que tout le monde a l'amendement, je vais le lire d'abord en anglais.

[Traduction]

Je propose ce qui suit :

Que le projet de loi C-11 soit modifié à l'article 3, à la page 9, par adjonction, après la ligne 2, de ce qui suit :

« r.1) les entreprises en ligne doivent mettre en place des mécanismes, tels que des mécanismes de vérification de l'âge, pour empêcher que des émissions consacrées à la présentation, dans un but sexuel, d'activités sexuelles explicites ne soient rendues accessibles aux enfants par Internet; ».

[Français]

Je vous fais maintenant part de quelques arguments rapides parce que je sais que le temps passe. L'idée de cet amendement est la suivante : il vise le contenu pour adultes, la pornographie diffusée par des plateformes de diffusion en ligne.

Vous le savez, le CRTC a déjà l'autorité sur le contenu pour adultes diffusé par les diffuseurs traditionnels, notamment les chaînes payantes spécialisées. Ces contenus sexuellement explicites sont déjà soumis à des règles. Je précise que l'expression « matériel sexuellement explicite » ne réfère pas

of naked people. The amendment refers to sexual activity. Every definition of that term refers to close-up shots, sexually explicit activity. This isn't about mere nudity

To the extent that Bill C-11 seeks to confirm and broaden the CRTC's authority over online platforms — that is what the bill does, after all — it's only appropriate that the CRTC's powers would extend to adult content online. What this amendment would do is simply make sure that this type of adult content was available only to adults, whether it was distributed online or by traditional broadcasters. In no way shape or form is this about censorship. All I am trying to do is ensure that online adult content is treated the same as offline adult content, which is available only to those 18 or older.

I want to remind the committee of two things. During our meetings on the bill, we heard from Peter Menzies, the former vice-chair of the CRTC. He explicitly said that Bill C-11 gave the CRTC the power to regulate all online audiovisual content. Therefore, the CRTC can use that authority to regulate this content.

We received four briefs on the matter from groups who were supportive of the amendment. I'll summarize just one of them for you. It was submitted by the Canadian Centre for Child Protection and called on Canada to follow in the footsteps of countries such as Germany and France, which have implemented regulations. The centre said that Canada should require online platforms that provide adult content to implement age verification or assurance methods. Just as we protect children from the risks of tobacco, alcohol and marijuana or even violent movies, we should take steps to properly protect children from explicit sexual content online.

I will leave it there. You have access to a total of four briefs and witness evidence to support this rather short amendment. The CRTC will be the one to decide how this should be implemented, what methods should be used. Basically, this instructs the CRTC to take action, but it doesn't tell the commission exactly how to deal with this highly technical matter. There you have it.

[English]

Senator Gold: Thank you, Senator Miville-Dechêne, for this. Keeping our children safe is not only a priority for this government but for all of us and any government. But in the opinion of the government, Bill C-11 simply isn't the right vehicle to accomplish this important objective and this important work.

Indeed, the government has some real concerns about the scope and the application of this proposed amendment in the context of the overall structure of Bill C-11. The Government of

tout simplement à des personnes nues, mais qu'on parle ici d'activités sexuelles. Toutes les définitions de cette expression réfèrent à des prises de vue de près, des activités sexuelles explicites. On ne parle pas ici de simple nudité.

Dans la mesure où le projet de loi C-11 vise à confirmer et à étendre la juridiction du CRTC sur les plateformes en ligne — c'est ce qu'on fait dans le projet de loi —, il est normal que les pouvoirs du CRTC couvrent aussi le contenu pour adultes en ligne. En l'occurrence, il s'agit simplement de faire en sorte que ces contenus pour adultes, qu'ils soient diffusés en ligne ou par le biais de diffuseurs traditionnels, soient réservés aux adultes. Il n'est donc pas question ici, de quelque manière que ce soit, de censure, mais uniquement d'avoir en ligne le même traitement qu'il y a dans la vie pour ce qui est du contenu pour adultes qui est réservé aux personnes de 18 ans et plus.

Je vous rappelle deux choses : lors de ces audiences, nous avons entendu M. Peter Menzies, ancien vice-président du CRTC, qui a explicitement dit que le projet de loi C-11 donne au CRTC le pouvoir de réglementer tout le contenu audio et visuel sur Internet. Le CRTC pourra donc s'en prévaloir pour réglementer cette question.

Nous avons reçu quatre mémoires sur cette question de la part de groupes favorables à cet amendement. Je vous résume seulement celui du Centre canadien de protection de l'enfance qui relatait que des pays comme l'Allemagne et la France ont pris des règlements à cet égard et que le Canada devrait emboîter le pas et exiger que des plateformes qui offrent du contenu pour adultes emploient des technologies de vérification ou de confirmation d'âge. De même que nous protégeons les enfants contre les dangers du tabac, de l'alcool et de la marijuana ou des films violents, nous devons adéquatement protéger les enfants contre le contenu sexuellement explicitement en ligne.

Je m'arrête ici; vous avez quatre mémoires en tout et un témoignage pour soutenir cet amendement relativement court, parce qu'on laisse au CRTC le soin de décider des méthodes, à savoir comment cela se ferait. Bref, ici, on enjoint le CRTC à agir, mais on ne lui dit pas exactement comment dans cette question hautement technique; voilà.

[Traduction]

Le sénateur Gold : Merci, sénatrice Miville-Dechêne. Assurer la sécurité de nos enfants n'est pas seulement une priorité pour le gouvernement, mais pour nous tous et pour tous les gouvernements. Le gouvernement est toutefois d'avis que le projet de loi C-11 n'est tout simplement pas la bonne façon d'atteindre cet objectif important et d'accomplir ce travail important.

En effet, le gouvernement a de grandes préoccupations quant à la portée et à l'application de l'amendement proposé dans le contexte de la structure générale du projet de loi C-11. Le

Canada is looking to introduce legislation to address potential online harms with the goal of keeping all Canadians safe online, including being safe from the kind of harm that this amendment would propose. In the government's view, this would be the most appropriate forum, in the context of that legislation, to discuss this important issue. For those reasons, the government cannot support this amendment.

Senator Plett: I will be brief, but I think that every platform that we could possibly imagine should be a platform that we would use to prevent the exploitation of children and pornography that children have access to — anything along that line — and if we repeat it in five different bills, we should be happy to do that. I find it very strange that we have a government that is saying that any platform is not the correct platform to prevent in any way at all the exploitation of children. I certainly applaud Senator Miville-Dechêne's efforts in this. I certainly plan on voting in favour of this, and I would hope that this government would change its attitude that some platforms are the right platforms to protect children and some are not.

Senator Clement: I have a question for Mr. Ripley. Do you think it could be interpreted as blocking educational content? That's the only concern I would have with this one, because if there is discussion around the sexual health of young people, for example, you might have a website that might have some sexual content for the purpose of education.

Mr. Ripley: Thank you for the question, Senator Clement. To situate senators, Senator Miville-Dechêne is proposing the addition of a policy objective to the act, so the operationalization of this would depend on how the CRTC actually chose to implement it. She has spoken to her motivation, which, again, based on my reading of the amendment as tabled, aligns with how she has described it, particularly the element of the clause that says, "for a sexual purpose." But the actual way in which this would be implemented would depend on how the CRTC chose to do that. Obviously, as Senator Miville-Dechêne pointed out, there are already ways that they do that with respect to standards classifications and the warning that you get when you're going to consume sexually explicit material. There are already some practices that are commonly used in the industry.

Senator Klyne: I understand what is being said, but also to what Senator Plett said, I interpret those as two different things. One is the explicit content of children or minors, where this is about adult content that does not specify that there are children involved in the explicit sexual content.

Senator Plett: The amendment does.

Senator Klyne: It does?

gouvernement du Canada souhaite proposer un texte législatif applicable à de possibles préjudices en ligne dans le but de protéger toute la population canadienne, y compris contre le type de préjudices proposé par cet amendement. Du point de vue du gouvernement, le cadre le plus approprié pour discuter de cette question importante serait dans le contexte de ce texte législatif. Pour ces raisons, le gouvernement ne peut pas appuyer cet amendement.

Le sénateur Plett : Je vais faire court, mais je crois que, quel que soit le cadre qui nous vient en tête, ils devraient tous sans exception nous permettre d'empêcher l'exploitation des enfants et la pornographie à laquelle les enfants ont accès, bref toutes les choses du genre, et que, si nous le répétons dans cinq projets de loi distincts, nous devrions le faire avec plaisir. Je trouve très étrange d'entendre le gouvernement affirmer que n'importe quel cadre ne convient pas pour empêcher de quelque façon que ce soit l'exploitation des enfants. Pour ma part, je salue les efforts de la sénatrice Miville-Dechêne à cet égard. Il est certain que je vais voter en faveur de cela, et j'ose espérer que ce gouvernement renoncera à son attitude selon laquelle seulement certains cadres et pas d'autres conviennent pour protéger nos enfants.

La sénatrice Clement : J'ai une question pour M. Ripley. Croyez-vous que cela pourrait être interprété comme le blocage de contenu éducatif? C'est la seule préoccupation que j'ai avec cet amendement, car s'il y a une discussion à propos de la santé sexuelle des jeunes, par exemple, vous pourriez avoir un site Web avec du contenu de nature sexuelle à des fins éducatives.

M. Ripley : Merci pour votre question, sénatrice Clement. Pour bien situer les sénateurs, la sénatrice Miville-Dechêne propose l'ajout d'un objectif stratégique à la mesure législative, de sorte que son opérationnalisation dépendrait de la façon dont le CRTC la mettrait en œuvre. Elle a traité de ses motifs qui, je le répète, d'après la lecture que je fais de l'amendement tel que déposé, s'inscrivent dans la façon dont elle les a exposés, surtout l'élément « d'activités sexuelles explicites ». Mais la véritable façon dont cela serait mis en œuvre dépendrait de décisions du CRTC. Évidemment, comme l'a souligné la sénatrice Miville-Dechêne, il y a déjà des façons de le faire par rapport aux normes de classement et aux avertissements émis quand on consomme du contenu sexuellement explicite. Il y a déjà des pratiques courantes dans l'industrie à cet effet.

Le sénateur Klyne : Je comprends l'argument, mais, pour rebondir sur ce qu'a dit le sénateur Plett, j'interprète cela comme deux choses différentes. D'une part, il y a le contenu sexuellement explicite d'enfants ou de mineurs, où il est question de contenu pour adultes qui ne précise pas que des enfants figurent dans le contenu sexuellement explicite.

Le sénateur Plett : L'amendement y remédie.

Le sénateur Klyne : Ah oui?

Senator Plett: It says, “. . . age-verification methods to prevent children from accessing programs . . .”

Senator Klyne: From watching it.

Senator Plett: From accessing programs — children.

Senator Klyne: I agree with what you're saying. I would be more warm to that one.

Senator Miville-Dechêne: You are right that it is two different issues, but we're talking about exposure of children to adult-only material.

Senator Klyne: Intended for adults.

Senator Miville-Dechêne: Yes. It's a different question if there are children in the adult material. This is a criminal offence, and it's a different thing altogether, and there are laws —

Senator Klyne: I understand.

Senator Miville-Dechêne: Okay. Great.

Senator Klyne: This doesn't take away from what Senator Plett is saying. That's not what her motion is.

Senator Gold: Again, just to be clear, it's not the position of the government that appropriate measures should not be put in place to protect children in the online environment. I do want to point out — and I will say it neutrally — that Senator Plett's proposition and support for this amendment, in fact, has the following implications: simply, that this bill should therefore regulate all audiovisual content on the internet, and the CRTC would be required to more closely monitor online content in a way that it isn't intended to do — despite some of the rhetoric throughout this committee process — and doesn't do under Bill C-11. This is an expansion of the role of the CRTC over online content on the internet, which is really not the thrust of this bill. It's for that reason, despite the laudatory objectives of the amendment — which the government supports — that it is inappropriate, in the government's view, that it be included in this bill as a new policy directive to the CRTC.

The Chair: On that point, I have a brief question for Mr. Ripley. Of course, it has been an ongoing debate, and the government continues to make the claim that Senator Gold just did — that the CRTC doesn't currently have the power in the Broadcasting Act to monitor content.

We have had the chair of the CRTC before this committee, who acknowledged after a number of questions that he does already have the power to monitor content. We gave specific

Le sénateur Plett : Il précise : « ...des mécanismes de vérification de l'âge, pour empêcher que des émissions [...] ne soient rendues accessibles aux enfants... »

Le sénateur Klyne : Pour ne pas qu'ils les regardent.

Le sénateur Plett : Pour qu'ils n'aient pas accès aux émissions, les enfants j'entends.

Le sénateur Klyne : Je suis d'accord avec vous. Je serais donc plus enclin à soutenir celui-là.

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous avez raison de dire que ce sont deux choses différentes, mais nous parlons de l'exposition des enfants à du contenu réservé aux adultes.

Le sénateur Klyne : Destiné aux adultes.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui. Ce serait différent s'il y avait des enfants dans du contenu pour adultes. Il s'agit là d'une infraction criminelle, ce qui est complètement différent, et il y a des lois...

Le sénateur Klyne : Je comprends.

La sénatrice Miville-Dechêne : D'accord. Super.

Le sénateur Klyne : Cela ne change pas le poids des propos du sénateur Plett. Ce n'est pas sur quoi porte sa motion.

Le sénateur Gold : Pour que ce soit bien clair, je réitère que le gouvernement n'est pas contre la mise en place de mesures adéquates pour protéger les enfants dans un environnement numérique. Je tiens à souligner, et je le dirai sans parti pris, que la proposition du sénateur Plett et son soutien à cet amendement ont, dans les faits, les conséquences suivantes : en gros, ce projet de loi devrait donc régir tout le contenu audiovisuel en ligne, et le CRTC devrait ainsi assurer une surveillance plus serrée du contenu en ligne alors qu'il n'est pas supposé le faire et qu'il ne le fera pas au titre du projet de loi C-11, et ce, malgré un certain discours tenu durant tout le processus au sein de ce comité. Il s'agit d'un élargissement du rôle du CRTC pour inclure le contenu en ligne, ce qui n'est pas essentiellement l'objet du projet de loi. C'est pour cette raison, malgré les objectifs louables de l'amendement, objectifs que le gouvernement appuie, qu'il est inapproprié, de l'avis du gouvernement, de l'inclure dans le projet de loi à titre de nouvelles instructions au CRTC.

Le président : J'ai une question rapide là-dessus pour M. Ripley. Bien sûr, c'est un débat constant et le gouvernement continue d'affirmer ce que vient tout juste de déclarer le sénateur Gold, soit que le CRTC n'a actuellement pas les pouvoirs pour surveiller le contenu au titre de la Loi sur la radiodiffusion.

Le président du CRTC a comparu devant le comité et, après un bon nombre de questions, il a reconnu qu'il a déjà le pouvoir de surveiller le contenu. Nous avons donné des exemples précis

examples of a few months ago where the CRTC intervened with Radio-Canada and other instances.

Mr. Ripley, do you agree that the Broadcasting Act, in its current and amended forms, gives that power to the CRTC if they choose to exercise it?

Mr. Ripley: Thank you for the question, chair.

The way the industry is currently set up is that there is recognition that programming broadcast on TV channels should abide by certain industry and broadcast standards.

The way that is organized right now is that you have an industry-led organization, the Canadian Broadcast Standards Council, that has developed certain codes relating to things like violence and equitable portrayal, and the expectation is that TV channels and broadcasters respect those codes.

The bill right now, recognizing again that certain services such as social media services may be subject to it, is very clear that the CRTC does not have the power to extend those broadcast standards to social media services, and the way that is clear in the bill is because that power only extends to services where those services have programming control. It's recognized that social media services do not have programming control over the content posted to their services, so the CRTC would not have the ability, for example, to extend broadcast standards to social media services.

The Chair: So you're saying that, under this bill, they won't have that power?

Mr. Ripley: They will not have that power, no.

The Chair: Thank you.

Senator Miville-Dechêne: To conclude, on the question of scope, obviously, I have a difference of opinion with Senator Gold. If you look at the clause-by-clause study in the House of Commons, where an amendment — not the same amendment, but one that had some of the same characteristics — was presented. The Government Representative never said that this was out of scope, so I'm wondering why this is happening now.

I also think that because we're extending the CRTC power on online enterprise, the idea is to extend the standards, as you're saying, and at this point there are no standards. There are no protections. There is nothing.

It is a policy directive that I'm trying to present here, which gives the CRTC a lot of leeway on how to do it.

datant de quelques mois où le CRTC est intervenu auprès de Radio-Canada et dans d'autres circonstances.

Monsieur Ripley, êtes-vous d'accord pour dire que la Loi sur la radiodiffusion, dans sa forme actuelle modifiée, donne ce pouvoir au CRTC s'il décide de s'en prévaloir?

M. Ripley : Merci pour votre question, monsieur le président.

La structure actuelle de l'industrie veut que les émissions diffusées par une chaîne de télé aient à respecter certaines normes de l'industrie.

Selon la structure actuelle, il y a une organisation menée par l'industrie, soit le Conseil canadien des normes de la radiotélévision, qui conçoit certains codes en matière, par exemple, de violence et de représentation équitable. On s'attend à ce que les chaînes de télé et les diffuseurs respectent ces codes.

Actuellement, si on tient compte du fait que certains services comme les services de médias sociaux peuvent être assujettis au projet de loi, le CRTC n'a absolument pas le pouvoir d'appliquer ces normes de radiodiffusion aux services de médias sociaux, et c'est clair dans le projet de loi parce que ce pouvoir ne s'applique qu'aux services qui contrôlent leurs émissions. Il est admis que les services de médias sociaux n'ont pas de contrôle sur le contenu qui y est affiché, donc le CRTC n'aurait pas la capacité, par exemple, d'étendre l'application des normes de radiodiffusion aux services de médias sociaux.

Le président : Donc, vous dites que, au titre de ce projet de loi, il n'aura pas ce pouvoir?

M. Ripley : Non, il n'aura pas ce pouvoir.

Le président : Merci.

La sénatrice Miville-Dechêne : Pour conclure, sur la question de la portée, j'ai bien sûr une divergence de vues avec le sénateur Gold. Si vous consultez l'étude article par article effectuée à la Chambre des communes, un amendement semblable a été présenté. Ce n'était pas le même, mais il partageait des caractéristiques avec celui-ci. Le représentant du gouvernement n'a jamais dit qu'il débordait du cadre, donc je me demande pourquoi c'est le cas aujourd'hui.

Je crois également que, parce que nous élargissons les pouvoirs du CRTC afin d'y inclure les entreprises en ligne, l'idée est d'élargir la portée des normes, comme vous le dites, car, à l'heure actuelle, il n'y en a pas. Il n'y a pas de mesures de protection. Il n'y a rien.

Ce sont des instructions que j'essaie de soumettre ici, des instructions qui donnent beaucoup de marge de manœuvre au CRTC quant à la façon de procéder.

Finally, Senator Gold, if I was convinced that the government would address pornography in the online bill, things would probably be different, but I have never had any assurance that this was part of the priorities of the government. I think protecting children is an urgent matter and it is why I'm taking advantage of the reopening of the Broadcasting Act to propose this amendment. Thank you.

The Chair: Thank you, senator. We have an amendment moved by the Honourable Senator Miville-Dechêne that Bill C-11 be amended in clause 3 on page 8. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Yea.

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: I think the yeas have it.

[Translation]

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Housakos?

Senator Housakos: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cormier?

Senator Cormier: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dawson?

Senator Dawson: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: I'm going to abstain.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Manning?

Senator Manning: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Miville-Dechêne?

Senator Miville-Dechêne: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Omidvar?

Senator Omidvar: I'm going to abstain.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Enfin, sénateur Gold, si j'avais la conviction que le gouvernement aborderait la pornographie dans le projet de loi sur le contenu numérique, les choses seraient probablement différentes, mais on ne m'a jamais donné la moindre garantie que cela faisait partie des priorités du gouvernement. Je crois qu'il est urgent de protéger les enfants et c'est pour cette raison que je profite de la réouverture de la Loi sur la radiodiffusion pour proposer cet amendement. Merci.

Le président : Merci, sénatrice. Nous avons un amendement proposé par l'honorable sénatrice Miville-Dechêne voulant que le projet de loi C-11 soit modifié à l'article 3, à la page 9. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Je crois que le « oui » l'emporte.

[Français]

M. Labrosse : L'honorable sénateur Housakos?

Le sénateur Housakos : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cormier?

Le sénateur Cormier : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dawson?

Le sénateur Dawson : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Abstention.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Manning?

Le sénateur Manning : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Miville-Dechêne?

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Omidvar?

La sénatrice Omidvar : Abstention.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Senator Plett: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Quinn?

Senator Quinn: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Wallin?

Senator Wallin: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Woo?

Senator Woo: Nay.

Mr. Labrosse: Yeas: 7; nays: 5; abstentions: 2.

[English]

The Chair: Accordingly, the amendment is passed.

Senator Simons: My next amendment falls off.

The Chair: Would you like to withdraw it?

Senator Simons: I don't really wish to withdraw it, but there's no point in — we just voted on it, so —

The Chair: Yes, we just did.

Senator Simons: We went out of order, and no one except me seemed to care that we are going out of order.

The Chair: We did bring up the point that we were going out of order, senator, and there was no disagreement at the time. We agreed that the language will be looked at accordingly.

Senator Manning, you can move your amendment.

Senator Manning: I move:

That Bill C-11 be amended in clause 3, on page 8, by replacing line 31 with the following:

“(i) allow the discoverability of Canadian program-”.

I want to get back to what I mentioned earlier. The reason I was putting this forward is because I felt the word “ensure” was too prescriptive and that “allow” would give the CRTC at least some flexibility in ensuring the discoverability of Canadian programming services.

We have had numerous witnesses who raised the challenge that this bill poses when it comes to clarity, certainty and stability in Canadian broadcasting. Concerning the impact on consumers, John Lawford, the Executive Director and General

Le sénateur Plett : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Quinn?

Le sénateur Quinn : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Wallin?

La sénatrice Wallin : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Woo?

Le sénateur Woo : Non.

M. Labrosse : Pour : 7; contre : 5; abstentions : 2.

[Traduction]

Le président : L'amendement est donc adopté.

La sénatrice Simons : Mon prochain amendement tombe à l'eau.

Le président : Souhaitez-vous le retirer?

La sénatrice Simons : Je ne veux pas vraiment le retirer, mais c'est inutile. Nous venons tout juste de voter là-dessus, donc...

Le président : Oui, nous venons de le faire.

La sénatrice Simons : Nous n'avons pas respecté l'ordre, et personne sauf moi ne semble s'en soucier.

Le président : Nous avons soulevé le point que nous allions déroger de l'ordre, sénatrice, et personne ne s'y est opposé. Nous avons convenu que le libellé sera abordé en conséquence.

Sénateur Manning, vous pouvez proposer votre amendement.

Le sénateur Manning : Je propose :

Que le projet de loi C-11 soit modifié à l'article 3, à la page 8, par substitution, à la ligne 32, de ce qui suit :

« (i) permettre la découvrabilité des services de pro- ».

Je veux revenir sur ce que j'ai mentionné plus tôt. Je proposais cet amendement parce que j'avais l'impression que le mot « assurer » était trop directif et que « autoriser » donnerait au CRTC un peu de souplesse dans sa façon d'assurer la découvrabilité des services de programmation canadienne.

Nous avons entendu beaucoup de témoins qui ont soulevé les difficultés relatives à la clarté, à la certitude et à la stabilité dans la radiodiffusion canadienne dans le cadre du présent projet de loi. En ce qui a trait à l'incidence sur les consommateurs, John

Counsel of the Public Interest Advocacy Centre, told our committee:

Consumers naturally resist the insertion of CanCon in their automated plays or algorithmic suggestions of platforms such as YouTube, and digital-first creators are concerned that such discoverability tools will backfire and reduce their audiences.

In terms of the impact on creators, digital creator Scott Benzie said quite clearly that:

... dynamic changes to algorithms are off the table, because messing with them is messing with Canadian businesses and access to their audiences.

My amendment will give flexibility to that instead of being so prescriptive.

Senator Gold: Thank you. The government opposes this amendment. By changing the requirement for platforms to “ensure” discoverability to simply “allow” discoverability, it creates more than flexibility, it creates a huge loophole that allows platforms to avoid properly showcasing Canadian content. To say that it is allowed to doesn’t mean that it will.

The truth is that in certain contexts, especially French-language programming, as Senator Cormier has pointed out, it’s a challenge for people to find it. The intent of this act and this provision is to ensure not that people are forced to watch it, but simply that it is available to them and that they can find it in an equitable and fair manner given the context of the particular platform.

The current bill still allows for flexibility and for a collaborative approach to determine the best ways to showcase Canadian talent. It’s not simply algorithms; it can be other ways, as we know from our own experience online. Platforms are not the same, and the bill already recognizes that one size does not fit all.

For all of these reasons, the government cannot support this amendment.

[Translation]

Senator Cormier: In French, the verb “permettre” can mean “to let something happen,” “to not prevent it.”

It’s not very proactive, so I will be voting against the amendment.

Lawford, directeur général et conseiller juridique général du Centre pour la défense de l’intérêt public, nous a dit :

Les consommateurs résistent naturellement à l’insertion de contenu canadien dans leurs visionnements automatisés ou les suggestions algorithmiques proposées sur des plateformes comme YouTube, et les créateurs numériques craignent que ces outils de découvrabilité ne se retournent contre eux et réduisent leur auditoire.

Pour ce qui est de l’incidence sur les créateurs, le créateur de contenu numérique Scott Benzie a dit très clairement que :

... les modifications dynamiques des algorithmes sont exclues, car les modifier, c’est compromettre les entreprises canadiennes et l’accès à leur public.

Mon amendement assure une certaine souplesse en ce sens plutôt que d’être aussi directif.

Le sénateur Gold : Merci. Le gouvernement est contre cet amendement. Le fait de changer l’exigence pour les plateformes d’« assurer » la découvrabilité par uniquement l’« autoriser » donne certes plus de souplesse, mais crée aussi une énorme échappatoire qui permet aux plateformes d’éviter de présenter adéquatement du contenu canadien. Dire que c’est autorisé ne signifie pas qu’elles le feront.

En fait, dans certains contextes, surtout dans le cas d’émissions en français, comme l’a souligné le sénateur Cormier, les gens ont de la difficulté à les trouver. Cette mesure législative et cette disposition visent non pas à forcer les gens à regarder du contenu, mais simplement à veiller à ce qu’ils y aient accès et à ce qu’ils puissent le trouver de façon équitable dans le contexte d’une plateforme donnée.

Le projet de loi actuel assure toujours une certaine souplesse ainsi qu’une approche collaborative pour établir les meilleures façons de mettre en valeur le talent canadien. Il ne s’agit pas strictement d’algorithmes; cela peut se faire d’autres façons, comme notre propre expérience en ligne en témoigne. Les plateformes ne sont pas toutes pareilles et le projet de loi reconnaît déjà qu’il n’y a pas de solution universelle.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement ne peut pas appuyer cet amendement.

[Français]

Le sénateur Cormier : En français, la définition du verbe « permettre » comprend « laisser faire », « ne pas empêcher ».

Ce n’est pas très proactif. Donc, je voterai contre cet amendement.

[English]

Senator Quinn: I have a question for Mr. Ripley. When we say “ensure” the discoverability of Canadian programming — and I realize there are different methods — it’s really about the key result, I would think. How do you ultimately get to that key result? We’re back to the discussion about discoverability. How do you ensure that through marketing or billings or whatever? If you’re not getting that key result, doesn’t it all come back to the algorithm?

Mr. Ripley: Thank you, Senator Quinn, for the question. The distinction here, which I think senators have already spoken to, is the distinction between a positive obligation versus a permissive indication. The way this plays out in practice would be that the CRTC is looking to fulfill this policy objective, and it would need to use the regulatory tools further on in the bill and seek to identify whether certain tools can be used in a positive obligation type of way.

I think there is a spectrum of things that can be used in this space, including promotion and showcasing on landing pages. Again, the primary piece of this objective is about programming services. This is really about the distribution of TV channels on online undertakings, like Amazon Prime Video Channels, Rogers Ignite TV or Bell.

Senator Quinn: I understand the explanation, but I’m coming back to the simple word, “ensure.” In government language, that means the key result has to be achieved or people are held to account for the non-achievement of the result. It is an ultimatum that you will ensure that discoverability is paramount in receiving the result. If that’s what the government intends, fair enough, but that then brings into question the discussions we’ve had throughout on discoverability and manipulation of algorithms. I’m sorry. I just had to come back to that, because to me, that’s what it says.

Senator Wallin: I will echo what Senator Quinn has said. I know we’ve had this discussion before, but the language is unclear, even though the preceding paragraph says, “online undertakings that provide the programming . . .” We’re not sure whether “online undertakings” are individuals or whether they are platforms, because in the definition they can be both. So that’s where the problem of the word “ensure” comes in. That is why Senator Manning, I assume, has raised it, and it reflects Senator Quinn’s concerns and certainly mine because I still don’t think we’ve clarified that.

The Chair: I also support this amendment. At the end of the day, I never believe we should be determining the desired outcome of anything as governments. I have a great deal of

[Traduction]

Le sénateur Quinn : J’ai une question pour M. Ripley. Lorsque nous disons « assurer » la découvrabilité des services de programmation canadiens — et je suis conscient qu’il existe différentes méthodes — je pense que nous parlons en fait du résultat clé. Comment pouvons-nous l’atteindre? Nous en revenons à la discussion sur la découvrabilité. Comment pouvons-nous l’assurer grâce à la promotion, à la facturation ou autre? Si vous n’obtenez pas ce résultat clé, tout ne revient-il pas à l’algorithme?

M. Ripley : Merci pour cette question, sénateur Quinn. La distinction à faire ici, et je pense que les sénateurs en ont déjà parlé, est celle entre une obligation positive et une indication permissive. En pratique, pour atteindre cet objectif stratégique, le CRTC utiliserait les instruments réglementaires décrits plus loin dans le projet de loi et chercherait à déterminer si certains outils peuvent servir d’obligation positive.

Je pense que nous pouvons utiliser toute une gamme d’instruments dans ce contexte, y compris la promotion et la mise en valeur sur les pages d’accueil. Encore une fois, l’élément principal de cet objectif concerne les services de programmation. Il s’agit en fait de la distribution des chaînes de télévision par des entreprises en ligne, comme Amazon Prime Video Channels, Rogers Ignite TV ou Bell.

Le sénateur Quinn : Je comprends votre explication, mais je reviens simplement au verbe « assurer ». En jargon gouvernemental, ce mot signifie que le résultat clé doit être atteint, sans quoi les personnes seront tenues responsables de cet échec. L’utilisation de ce terme constitue un ultimatum : vous devez veiller à ce que la découvrabilité soit primordiale pour l’obtention du résultat. Si telle est l’intention du gouvernement, très bien, mais cela remet en question les discussions que nous avons eues tout au long de l’année sur la découvrabilité et la manipulation des algorithmes. Excusez-moi. Il fallait que je revienne sur ce point, parce que c’est, d’après moi, ce que dit le texte.

La sénatrice Wallin : Je veux me faire l’écho de ce qu’a dit le sénateur Quinn. Je sais que nous en avons déjà parlé, mais le libellé n’est pas clair, bien que le paragraphe précédent dise : « les entreprises en ligne qui fournissent les services de programmation... ». On ne sait pas si le terme « entreprises en ligne » désigne des personnes ou des plateformes, car dans la définition, il pourrait s’agir de l’un ou l’autre. C’est donc là que le mot « assurer » pose problème. Je suppose que c’est la raison pour laquelle le sénateur Manning a évoqué ce point, qui reflète les préoccupations du sénateur Quinn et les miennes, car je pense que nous n’avons toujours pas éclairci ce point.

Le président : Je soutiens également cet amendement. J’estime que le gouvernement ne devrait jamais déterminer le résultat souhaité de quoi que ce soit. Cette idée me gêne

difficulty with that. Respecting consumer choice is something that this bill doesn't do, and I think this amendment is just one small step towards doing that.

I see there's nobody else on debate, so I will call the question. It is moved by the Honourable Senator Manning that Bill C-11 be amended in clause 3, on page 8, at line 31. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Nay.

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: I think the nays have it. We will have a recorded vote.

[Translation]

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Housakos?

Senator Housakos: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cormier?

Senator Cormier: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dawson?

Senator Dawson: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold, P.C.?

Senator Gold: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: I'm going to abstain.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Manning?

Senator Manning: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Miville-Dechêne?

Senator Miville-Dechêne: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Omidvar?

Senator Omidvar: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Quinn?

Senator Quinn: Yea.

beaucoup. Le respect du choix du consommateur n'est pas assuré dans ce projet de loi, et je pense que cet amendement constitue un petit pas dans la bonne direction.

Je vois que personne d'autre ne souhaite débattre, alors je vais mettre la question aux voix. L'honorable sénateur Manning propose que le projet de loi C-11 soit modifié à la ligne 32 de l'article 3, à la page 8. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Je pense que les non l'emportent. Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

[Français]

M. Labrosse : L'honorable sénateur Housakos?

Le sénateur Housakos : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cormier?

Le sénateur Cormier : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dawson?

Le sénateur Dawson : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold, c.p.?

Le sénateur Gold : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Abstention.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Manning?

Le sénateur Manning : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Miville-Dechêne?

La sénatrice Miville-Dechêne : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Omidvar?

La sénatrice Omidvar : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Quinn?

Le sénateur Quinn : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Wallin?

Senator Wallin: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Woo?

Senator Woo: Nay.

Mr. Labrosse: Yeas: 6; nays: 7; abstentions: 1.

[English]

The Chair: Accordingly, the amendment is defeated.

Senator Simons: There is an amendment of mine that got left off the roadmap.

The Chair: What's the label number, senator?

Senator Simons: Is this the correct one? Okay. This is the amendment in clause 3, on page 9. It was my other one that got left off. It's going to be distributed, right?

The Chair: Can you repeat the label of the one that was left out?

Senator Simons: Yes. The one that was left out was the duplicate of Senator Wallin's. That was what I thought I was withdrawing. The amendment we're keeping is PS-C-11-3-9-18.

The Chair: That's the one we're at, senator.

Senator Simons: This is an amendment to SB-5.

The Chair: That's being distributed right now. Just one second, senator. I'm making sure everyone has your amendment before them.

Senator Simons: My apologies. There have been a lot of —

The Chair: We have been a little bit all over the place.

Senator Simons: I move:

That Bill C-11 be amended in clause 3, on page 9, by replacing lines 18 and 19 with the following:

“the democratic process and support local journalism, and”.

This deals with a clause that was amended in the other place. It deals with community participation and community broadcasting. It imports into the legislation the phrase “support countering disinformation.” To me, this is a very tricky term to introduce into the legislation at this late date. There's no other reference to disinformation in the act. There's no definition of

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Wallin?

La sénatrice Wallin : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Woo?

Le sénateur Woo : Non.

M. Labrosse : Pour : 6; contre : 7; abstention : 1.

[Traduction]

Le président : L'amendement est donc rejeté.

La sénatrice Simons : L'un de mes amendements n'a pas été examiné.

Le président : Quel est son numéro, sénatrice?

La sénatrice Simons : Est-ce celui-ci? D'accord. Il s'agit de l'amendement à l'article 3, page 9. C'est mon autre amendement qui a été omis. Il va être distribué, n'est-ce pas?

Le président : Pouvez-vous répéter le numéro de l'amendement qui a été omis?

La sénatrice Simons : Oui. Celui qui a été omis était un double de celui de la sénatrice Wallin. C'est celui que je pensais retirer. L'amendement que nous conservons est le PS-C-11-3-9-18.

Le président : C'est celui que nous examinons maintenant, sénatrice.

La sénatrice Simons : Il s'agit d'un amendement au SB-5.

Le président : Il est en cours de distribution. Un instant, sénatrice. Je m'assure que tout le monde a votre amendement sous les yeux.

La sénatrice Simons : Je m'excuse. Il y a eu beaucoup de...

Le président : Nous nous sommes un peu éparpillés.

La sénatrice Simons : Je propose ce qui suit :

Que le projet de loi C-11 soit modifié à l'article 3, à la page 9, par substitution, à la ligne 23, de ce qui suit :

« ser le journalisme local, ».

Cet amendement concerne un article qui a été modifié à l'autre endroit. Il traite de la participation communautaire et de la radiodiffusion communautaire. Il importe l'expression « favoriser la lutte contre la désinformation » dans la législation. J'estime que l'introduction de ce terme dans la législation à cette date tardive est très problématique. Il n'y a aucune autre

disinformation. The word itself has become so politicized that it has become a lightning rod. One man's disinformation is another man's propaganda is another man's accurate information. To suddenly make the CRTC responsible for figuring out what is disinformation and what is not is inappropriate in this act. If the government wants to deal with online harms at a future date, that is different legislation. The CRTC has never had an ambit to regulate content, and I think putting the CRTC in any way in control of what is or isn't disinformation is a dubious proposition.

So I propose in this amendment to remove the word "disinformation" and to instead, as you will see, adjust the clause slightly to say, "through community participation, strengthen the democratic process and support local journalism" I can't read the mind of the person who added this to the act, but I suspect this amendment is friendly to their intentions. Saying we want community broadcasting to support local journalism is an entirely different thing than saying we want it to counter disinformation. I just think the phrase "disinformation" opens up the legislation to Orwellian conspiracy theorizing, and we don't need any more of that.

Senator Cormier: Thank you for that, Senator Simons.

I have a question for Mr. Ripley. In what context was "disinformation" brought up? In what type of discussion was it brought up in the other place?

Mr. Ripley: Thank you, Senator Cormier.

This amendment was grounded in seeing a greater recognition of the community element in the broadcasting system, so it is a recognition of community and campus broadcasters. The origins of this language that you see here are really from community broadcaster stakeholders, and this was their articulation of their role or how they see their role in the system.

Senator Cormier: What would the amendment propose? When we speak about "democratic process," would that be clearer for you? What does it imply?

Senator Simons: The language is already in there.

Mr. Ripley: Yes. The distinction that Senator Simons is proposing is whether it is a question of wanting to support community broadcasters in promoting and creating local news as a source of reliable information, or if it is a question of wanting to promote that they use strategies to counter disinformation, which are different kinds of strategies, such as civic and digital literacy and those kinds of things. I agree with Senator Simons that there's nowhere else in the act that you see the reference to

référence à la désinformation dans la loi. Ce mot est aujourd'hui tellement politisé qu'il est devenu un véritable paratonnerre. Ce qui constitue de l'information exacte pour certains est de la désinformation ou de la propagande pour d'autres. Il serait inapproprié, dans le cadre de cette loi, de confier tout à coup au CRTC la responsabilité de déterminer ce qui constitue ou non de la désinformation. Si le gouvernement veut se pencher sur les préjudices en ligne à une date ultérieure, il devra le faire dans le cadre d'une autre loi. Le rôle du CRTC n'a jamais été de réglementer le contenu, et je pense que le fait de lui confier la tâche de déterminer ce qui est ou n'est pas de la désinformation est une proposition discutable.

Je propose donc, dans cet amendement, de supprimer le mot « désinformation » et, comme vous le verrez, de modifier légèrement l'article pour dire : « par la participation des membres de la collectivité, renforcer le processus démocratique et favoriser le journalisme local... ». Je ne peux pas lire dans les pensées de la personne qui a ajouté ce terme dans la loi, mais je soupçonne que cet amendement est conforme à ses intentions. Dire que la radiodiffusion communautaire doit soutenir le journalisme local et dire qu'elle doit lutter contre la désinformation sont deux choses totalement différentes. Je pense simplement que le terme « désinformation » expose la législation à une théorie du complot orwellienne, et nous n'avons pas besoin de cela.

Le sénateur Cormier : Je vous remercie, sénatrice Simons.

J'ai une question pour M. Ripley. Dans quel contexte la « désinformation » a-t-elle été introduite? Dans quel type de discussion a-t-elle été abordée à l'autre endroit?

M. Ripley : Merci, sénateur Cormier.

Cet amendement visait une meilleure reconnaissance de la dimension communautaire du système de radiodiffusion. Il vise donc à reconnaître les radiodiffuseurs communautaires et des campus. Ce libellé émane donc en fait des radiodiffuseurs communautaires, et il s'agit donc de la description qu'ils ont faite de leur rôle ou de la façon dont ils envisagent leur rôle au sein du système.

Le sénateur Cormier : Que proposerait l'amendement? Le terme « processus démocratique » serait-il plus clair, selon vous? Que sous-entend ce terme?

La sénatrice Simons : Le libellé est déjà présent.

M. Ripley : Oui. La sénatrice Simons propose de faire une distinction : souhaitons-nous soutenir les radiodiffuseurs communautaires dans la promotion et la création de nouvelles locales en tant que source d'information fiable, ou bien souhaitons-nous les motiver à utiliser des stratégies pour lutter contre la désinformation? Ces stratégies sont de différentes natures, comme l'éducation civique et numérique et autre. Je suis d'accord avec la sénatrice Simons sur le fait que le terme

“disinformation.” This is the only place. Otherwise, the act is generally more about promoting the production of certain kinds of programming.

Senator Cormier: Thank you.

Senator Quinn: I have a question, if I may, for clarification about the term “local journalism.” Why not “local broadcasting”? I only ask that because I’m not in the business and you are, or have been.

Senator Simons: There is an easy answer. The entire act is about broadcasting. We don’t need to say “broadcasting.” This isn’t about print journalism. It’s a broadcast act.

“Local journalism” is a phrase that’s used a lot in other CRTC documents, as some have pointed out to me, and in corollaries like the Local Journalism Initiative. The hairs on the back of my neck go up when I see in a piece of government legislation that, somehow, the CRTC or, indeed, local or campus community broadcasters are supposed to be countering disinformation. That is a completely separate thing. If they want to draw on the kind of community literacy and online educational programming that Mr. Ripley is mentioning, that’s lovely; I support them in doing that.

I don’t think that should be their legislative mandate, because I come from the province of Alberta and I have seen a government there define “disinformation” in a way that might be very different to the way I would define “disinformation.” I think that it is like a dose of political venom in the act. I do not think the state should be in the business of judging what is disinformation.

It also puts an extraordinary obligation on small community broadcasters. They’re the only ones, apparently, who are supposed to be countering disinformation, unlike anybody else in the journalism ecosystem.

This was a well-intentioned amendment in the other place. It’s poorly drafted to do the job it was intended to do. I hope the government will also support this amendment, because this is a much better articulation of the intended goal of community broadcasting.

Senator Quinn: Thank you.

Senator Klyne: As it is in the bill, the objective there is to counter — if you’ll pardon the expression — “fake news.” Senator Simons, does local journalism capture citizen journalism?

Senator Simons: The point of this clause is to deal with community broadcasters.

« désinformation » ne figure nulle part ailleurs dans la loi. C’est le seul endroit. Le reste de la loi traite généralement de la promotion de la production de certains types de programmes.

Le sénateur Cormier : Merci.

Le sénateur Quinn : J’aimerais, si possible, obtenir des éclaircissements sur l’expression « journalisme local ». Pourquoi ne pas parler de « radiodiffusion locale »? Je pose la question parce que je ne suis pas du métier et que vous l’êtes, ou l’avez été.

La sénatrice Simons : La réponse est simple. L’intégralité de la loi concerne la radiodiffusion. Nous n’avons pas besoin d’utiliser le mot « radiodiffusion ». Nous ne traitons pas de journalisme écrit. Il s’agit d’une loi sur la radiodiffusion.

Le terme « journalisme local » revient souvent dans d’autres documents du CRTC, comme certaines personnes me l’ont fait remarquer, et dans des corollaires comme l’Initiative de journalisme local. Je suis très irrité lorsque je vois dans un texte de loi gouvernemental que, d’une manière ou d’une autre, le CRTC ou, en fait, les radiodiffuseurs communautaires locaux ou sur les campus sont censés lutter contre la désinformation. C’est une chose complètement distincte. S’ils veulent s’appuyer sur le type de programmes de littératie communautaire ou d’éducation en ligne dont parle M. Ripley, c’est très bien; je les soutiens dans cette démarche.

Je ne pense pas que la lutte contre la désinformation devrait être leur mandat législatif, car je viens de la province de l’Alberta, où le gouvernement a défini la « désinformation » d’une manière qui pourrait différer largement de la façon dont je définis cette notion. Je pense que l’on injecte ici une dose de venin politique dans la loi. J’estime que l’État ne devrait pas se charger de définir ce qui constitue de la désinformation.

En outre, on impose une obligation très lourde aux petits radiodiffuseurs communautaires. Ils semblent être les seuls à devoir lutter contre la désinformation, contrairement à tous les autres acteurs de l’écosystème journalistique.

Cet amendement partait d’une bonne intention à l’autre endroit. Il n’est pas assez bien rédigé pour atteindre son objectif. J’espère que le gouvernement appuiera également cet amendement, car il s’agit d’une bien meilleure formulation de l’objectif de la radiodiffusion communautaire.

Le sénateur Quinn : Merci.

Le sénateur Klyne : Tel qu’il est formulé dans le projet de loi, l’objectif est de lutter contre — passez-moi l’expression — les « fausses nouvelles ». Sénatrice Simons, le journalisme local englobe-t-il le journalisme citoyen?

La sénatrice Simons : Cet article traite des radiodiffuseurs communautaires.

Senator Klyne: Right. How do you block —

Senator Simons: Community broadcasters, whether that's community —

Senator Klyne: Are citizen journalists not part of the community?

Senator Simons: No. Anybody can call themselves a citizen journalist. Anyone with a Twitter or Instagram account can say they are a citizen journalist. Many people who are self-appointed citizen journalists are not exactly countering disinformation, if I can put it that way.

Senator Klyne: Exactly, that's the point.

Senator Simons: That is exactly why this language is so toxic and why I think that the focus of the clause is to strengthen community journalism and community access, whether that's in a small rural community where somebody gets an hour on the radio every week to talk about the fishing or hunting report, a campus radio station or a local television cable channel where you get to have your cable cooking show about the cooking of Kerala state — whatever it is.

It is not the job of small, community-access broadcast operations to counter disinformation. We are not asking in this bill for the CBC or Global to counter disinformation, or private broadcasters. We have only assigned this awesome task to community broadcasters. It doesn't make any sense. Let them focus on their job, which is to do community journalism.

Soon enough we'll get to debate disinformation, but not today.

Some Hon. Senators: Question.

The Chair: Senator Clement wants to ask a question.

Senator Clement: My question is for Senator Simons.

I support local journalism, obviously. In Cornwall, for example, our local journalists mean people can be in a safe place, their community. They can trust information that is coming from their local journalists.

The issue is disinformation. I use that word every day. I hear it every day. I understand that it's contentious, but it's certainly in the way we speak. What I want to see is us naming what

Le sénateur Klyne : D'accord. Comment...

La sénatrice Simons : Les radiodiffuseurs communautaires, qu'il s'agisse de...

Le sénateur Klyne : Les journalistes citoyens ne font-ils pas partie de la communauté?

La sénatrice Simons : Non. N'importe qui peut se dire journaliste citoyen. Toute personne disposant d'un compte Twitter ou Instagram peut se dire journaliste citoyen. De nombreuses personnes qui s'autoproclament journalistes citoyens ne luttent pas exactement contre la désinformation, si je puis dire.

Le sénateur Klyne : Exactement, c'est là le problème.

La sénatrice Simons : Voilà exactement pourquoi ce libellé est si toxique et pourquoi je pense que l'objectif de l'article est de renforcer le journalisme communautaire et l'accès communautaire, qu'il s'agisse d'une petite communauté rurale où quelqu'un a droit à une heure de radio chaque semaine pour parler du rapport sur la pêche ou la chasse, d'une station de radio de campus ou d'une chaîne de télévision câblée locale où vous pouvez voir une émission sur la cuisine de l'État du Kerala ou autre.

La tâche de lutter contre la désinformation ne doit pas revenir aux petites entreprises de radiodiffusion à accès communautaire. Dans ce projet de loi, nous ne demandons pas à la CBC ou à Global de lutter contre la désinformation ni aux radiodiffuseurs privés. Nous avons uniquement attribué cette énorme tâche aux radiodiffuseurs communautaires. Cela n'a aucun sens. Laissons-les se concentrer sur leur travail, qui est de faire du journalisme communautaire.

Nous aurons bientôt l'occasion de débattre de la désinformation, mais pas aujourd'hui.

Des voix : Il y a une question.

Le président : La sénatrice Clement veut poser une question.

La sénatrice Clement : Ma question s'adresse à la sénatrice Simons.

Je soutiens évidemment le journalisme local. À Cornwall, par exemple, nos journalistes locaux permettent aux gens de rester dans un endroit sûr, leur communauté. Ils peuvent faire confiance aux nouvelles qui proviennent de leurs journalistes locaux.

Le problème est la désinformation. J'utilise ce mot tous les jours. Je l'entends tous les jours. Je comprends qu'il soit controversé, mais il fait partie de notre vocabulaire. Ce que

the problem is. To me, disinformation is naming the problem. We're supporting local journalism because — I'm supportive. I just want to know further, from you, how you —

Senator Simons: I spend an extraordinary amount of my time on social media doing what I can to counter disinformation. Disinformation, especially propagated by international agents, whether that's coming from Russia or China, is the bane of our existence.

I think that putting that one phrase in this section, which deals exclusively — not with the local Cornwall television station. Community broadcasting is very specific. This is not-for-profit, small; we defined it earlier as run by not-for-profit boards. We're talking about a very particular subset. It is absurd to give them the sole responsibility to counter disinformation.

By all means, when the government has its online harms legislation before us, and poor Mr. Ripley is back here, we can talk about that then.

This is wholly inappropriate in this context. I beg of us, given the amount of disinformation about this bill circulating out there, and given the wild conspiracies that have flooded our inboxes with tens of thousands of emails from people who think that this bill is a plot by the World Economic Forum and it's part of an illuminati Jewish conspiracy — and, believe me, I get those emails — let us not give credence to them by making it sound like the government is giving community broadcasters the role to define what is and is not fake news.

Senator Clement: Thank you, senator.

Senator Wallin: I echo everything that Senator Simons just said, as a practitioner for 40 years. Thank you.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Simons that Bill C-11 be amended in clause 3, on page 9, at line 18 — may I dispense?

Some Hon. Senators: Dispense.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Carried unanimously.

je souhaite, c'est que nous nommions le problème. J'estime qu'en intégrant le mot « désinformation », on nomme le problème. Nous soutenons le journalisme local parce que... je le soutiens. J'aimerais juste que vous m'en disiez un peu plus, comment...

La sénatrice Simons : Je passe une quantité de temps extraordinaire sur les réseaux sociaux à faire ce que je peux pour lutter contre la désinformation. La désinformation, en particulier celle propagée par des agents internationaux, qu'elle vienne de Russie ou de Chine, est notre fléau.

Je pense que le fait d'insérer ce terme dans cette section, qui traite exclusivement... non pas de la chaîne de télévision locale de Cornwall. La radiodiffusion communautaire est un secteur très précis. Il s'agit d'organismes de petite taille, à but non lucratif; plus tôt, nous avons indiqué que ces organismes étaient gérés par des conseils d'administration à but non lucratif. Nous parlons d'un sous-ensemble très particulier. Il est absurde de leur attribuer l'entière responsabilité de lutter contre la désinformation.

Évidemment, lorsque le gouvernement nous présentera son projet de loi sur les préjudices en ligne, et que le pauvre M. Ripley sera de retour ici, nous pourrions en parler.

Il est tout à fait inapproprié d'aborder cette question dans ce contexte. Compte tenu de la quantité de désinformation qui circule au sujet de ce projet de loi, et des théories du complot absurdes qui ont inondé nos boîtes de réception de dizaines de milliers de courriels provenant de personnes qui pensent que ce projet de loi est un complot du Forum économique mondial et qu'il fait partie d'un complot juif illuminati — et, croyez-moi, je reçois ce genre de courriels — je supplie le comité de ne pas motiver davantage ces personnes en donnant l'impression que le gouvernement attribue aux radiodiffuseurs communautaires le rôle de définir ce qui est et n'est pas une fausse nouvelle.

La sénatrice Clement : Merci, sénatrice

La sénatrice Wallin : Je fais écho à tout ce que vient de dire la sénatrice Simons, en tant que praticienne oeuvrant depuis 40 ans. Merci.

Le président : L'honorable sénatrice Simons propose que le projet de loi C-11 soit modifié à l'article 3, page 9, à la ligne 23... Puis-je omettre de lire la motion?

Des voix : Oui.

Le président : Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Oui.

Le président : D'accord. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Honourable colleagues, shall clause 3, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 3 is carried.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division. Now we're getting to the fun stuff.

Senator Simons: Mr. Chair, before we go on, is there any way, given the overlap in all of these amendments to clauses 4.1 and 4.2 — I don't know. It would be totally irregular to have some kind of discussion in which we figured out what we wanted to do, but there's going to be a tremendous amount of overlap in these.

The Chair: That's why there was agreement yesterday to share the amendments. As you see, today was the first step. We got the map forwarded.

The clerk will, throughout the process of today, go through and start putting asterisks to amendments that are overlapping. We'll have an opportunity amongst the senators to have those discussions before we go to the subsequent meetings that follow tonight and the rest of the week. Hopefully, we'll be able to come to some consensus when there is some overlap before we get to the committee stage.

We now have an amendment from Senator Manning.

Senator Manning: Thank you, Mr. Chair.

I move:

That Bill C-11 be amended in clause 4,

(a) on page 9, by deleting lines 30 to 37;

(b) on page 10, by deleting lines 9 to 32.

The purpose of my amendment is to remove what has become known as the exception to the exemption for user-generated content, or UGC. While clause 4 initially rules out the regulation of user-generated content, it goes on to give exceptions to that exemption, which has the opposite effect of not regulating user-generated content.

One of the main areas of contention in the bill has been around user-generated content. The government has continually claimed that UGC is not captured but at every opportunity has failed to clearly exempt it in the language of the bill.

Honorables collègues, l'article 3 modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 3 est adopté.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence. Maintenant nous passons aux choses intéressantes.

La sénatrice Simons : Monsieur le président, avant de poursuivre, serait-il possible, étant donné que tous ces amendements aux articles 4.1 et 4.2 se chevauchent... je ne sais pas. Il serait tout à fait inhabituel de tenir une sorte de discussion au cours de laquelle nous déterminerions ce que nous voulons faire, mais il y aura énormément de chevauchements dans ces amendements.

Le président : C'est pourquoi il y a eu un accord hier pour partager les amendements. Comme vous le voyez, aujourd'hui, c'était la première étape. Nous avons fait suivre le plan.

Tout au long du processus d'aujourd'hui, le greffier va passer les amendements en revue et mettre des astérisques à ceux qui se chevauchent. Les sénateurs auront l'occasion de discuter de cela avant les séances subséquentes, qui se teindront ce soir et le reste de la semaine. J'espère qu'en cas de chevauchement, nous serons en mesure de parvenir à un consensus avant de passer à l'étape du comité.

Le prochain amendement en est un du sénateur Manning.

Le sénateur Manning : Merci, monsieur le président.

Je propose :

Que le projet de loi C-11 soit modifié à l'article 4 :

a) à la page 9, par suppression des lignes 34 à 40;

b) à la page 10, par suppression des lignes 10 à 33.

Le but de mon amendement est de supprimer ce qui l'on désigne maintenant comme l'exception à l'exemption pour le contenu généré par les utilisateurs. Bien que l'article 4 s'emploie d'entrée de jeu à exclure la réglementation du contenu généré par les utilisateurs, il prévoit ensuite des exceptions à cette exemption, ce qui a l'effet inverse.

Le contenu généré par les utilisateurs a été l'un des principaux points de discordance du projet de loi. Le gouvernement n'a cessé de prétendre que ces contenus ne sont pas visés, mais il a systématiquement omis de les exempter clairement dans le libellé du projet de loi.

The minister, as recently as in his appearance in front of this committee on Tuesday, November 22, kept saying that “. . . the platforms are in; the users are out.” However, when you’re regulating platforms that feature user-generated content, you’re regulating the content and the creators. There isn’t one way or the other.

During his testimony, the minister also kept referring to the three criteria that the CRTC must consider in regulating user-generated content. The emphasis there is on the word “consider.” They can consider it and move on. Those criteria are not determinative; they are not binding.

Each and every digital creator who has appeared before this committee has said that the way the legislation is written, there’s no doubt that their content would be captured as a result. The current chair of the CRTC has acknowledged it will be captured. Former chairs and vice-chairs have testified it will be captured. The platforms have said it will be captured. Legal experts have said it will be captured. The only people saying it doesn’t matter are the minister and, I think, Senator Dawson.

I think there are a few members of this committee who don’t believe that it doesn’t matter. Digital creators have come before the committee and practically begged us to amend this part of the bill. They told us that contrary to the government’s claim that it will help creators, this bill will force them out of business or force them to relocate their businesses. Colleagues, I believe there’s a high risk that regulatory power will step into a breach the legislation creates, and hopefully this amendment will close that breach.

Senator Gold: The government opposes this amendment. This really would, in a fundamental way, undermine one of the key objectives of the bill.

Effectively, this would exclude social media platforms like YouTube from the reach of this act. This is a place where more than two thirds of Canadians go to listen to music and to stream music. If Canadians go to music in such large proportions to listen to the latest albums, if we still call them albums — or music videos or movies or TV shows or clips from TV shows — as many of us do, should these platforms not face similar obligations that would be borne by providers and services, for example, like Spotify, which is a popular online music service?

This amendment would perpetuate an unlevel and unfair playing field for online broadcasters. Online platforms are constantly evolving. To exclude social media entirely from the

Aussi récemment que lors de sa comparution devant ce comité le mardi 22 novembre, le ministre n’a cessé de dire que « [...] le projet de loi cible les plateformes, pas les utilisateurs ». Or, si vous réglementez les plateformes qui présentent du contenu généré par les utilisateurs, vous réglementez le contenu et les créateurs. Vous ne pouvez pas dissocier les deux.

Au cours de son témoignage, le ministre a également fait référence aux trois critères que le CRTC doit prendre en considération pour réglementer le contenu généré par les utilisateurs. L’accent ici est mis sur « prendre en considération ». Il peut les prendre en considération et passer outre. Ces critères ne sont pas déterminants, ils ne sont pas contraignants.

Tous les créateurs numériques qui ont comparu devant ce comité ont déclaré qu’étant donné la façon dont le projet de loi est rédigé, il ne fait aucun doute que leur contenu sera visé. L’actuel président du CRTC a reconnu que le contenu serait visé. Les anciens présidents et vice-présidents ont aussi dit que ce serait le cas; idem pour les plateformes et les juristes. Les seules personnes qui soutiennent que cela n’a pas d’importance sont le ministre et, je pense, le sénateur Dawson.

Je pense qu’il y a quelques membres de ce comité qui ne croient pas que cela n’a pas d’importance. Les créateurs numériques se sont présentés devant le comité et nous ont pratiquement suppliés d’amender cette partie du projet de loi. Ils nous ont dit que, contrairement à l’affirmation du gouvernement selon laquelle cela aidera les créateurs, ce projet de loi les obligera à faire faillite ou à délocaliser leurs entreprises. Chers collègues, je crois qu’il y a un risque élevé que le pouvoir réglementaire s’immisce dans une brèche créée par le projet de loi, et j’espère que cet amendement permettra de fermer cette brèche.

Le sénateur Gold : Le gouvernement s’oppose à cet amendement. Cela saperait vraiment, de manière fondamentale, l’un des objectifs clés du projet de loi.

En effet, cela soustrairait les plateformes de médias sociaux comme YouTube de la portée de la loi. YouTube est une plateforme où plus des deux tiers des Canadiens vont pour écouter de la musique et en faire la lecture en continu. Si les Canadiens vont en si grand nombre écouter les derniers albums — si on les appelle encore comme cela — ou des vidéoclips, des films, des émissions de télévision ou des extraits d’émissions de télévision, comme beaucoup d’entre nous le font, ces plateformes ne devraient-elles pas être soumises à des obligations similaires à celles des fournisseurs et des services, comme Spotify, qui est un populaire service de musique en ligne?

Cet amendement perpétuerait l’existence de règles inégales et inéquitables pour les diffuseurs en ligne. Les plateformes en ligne sont en constante évolution. Le fait d’exclure intégralement

Broadcasting Act simply doesn't reflect the actual trends we're seeing on these social media platforms, whether it's YouTube Music, TikTok or Stingray partnerships.

The government opposes this fundamentally. I'm not going to repeat all the things the government has said in the course of the testimony. This really does undermine an important objective of this bill. We can't support the amendment.

Senator Simons: I think it is extraordinarily important that we send a strong message that user-generated content is not included in the ambit of this act. Unfortunately, I won't be supporting this particular amendment because I think it is too blunt a tool, for the reasons Senator Gold has articulated.

I wanted to put on the record that eventually we'll get to the amendment that Senator Miville-Dechêne has crafted, with some help from me and my office, in which we think we have solved the problem of how to scope out user-generated content but still capture the big YouTube Music channels.

Although I agree with three quarters or maybe 90% of what Senator Manning has just said, I just wanted to explain why I won't be supporting this amendment, because I think we have found a way to thread the needle.

Senator Quinn: I withdraw, based on what Senator Simons said. I'm waiting to see how that fabric is sewn together. Thank you.

The Chair: I support Senator Manning's amendment. I think it is blunt. I think it is unequivocal. The central debate that's been going on at this committee since the beginning of Bill C-11 has been this feeble attempt by the government to convince people that platforms are in and creators are out, and there's been no sign whatsoever throughout the process that the government is serious about that.

I've said it before and I'll say it again: I get a sense that the government reserves a right to do tomorrow what they promise not to do today. We've heard it from the minister and from officials.

Are digital creators in or are they out? We need to be blunt in this legislation. We don't need to thread the needle. We need to be black and white. This touches hundreds of thousands of Canadians.

You're right, Senator Gold; these are the individuals right now that are growing by leaps and bounds with their businesses and have been spreading Canadian culture exponentially around the world. I think we have to protect digital creators. I think this

les médias sociaux de l'application de la Loi sur la radiodiffusion ne tient tout simplement pas compte des tendances réelles que nous observons sur ces plateformes, qu'il s'agisse de YouTube Music, TikTok ou des partenariats Stingray.

Le gouvernement s'oppose foncièrement à cet amendement. Je ne vais pas répéter tout ce que le gouvernement a dit au cours du témoignage. L'amendement viendrait vraiment saper un objectif important du projet de loi. Nous ne pouvons donc pas l'appuyer.

La sénatrice Simons : Je pense qu'il est extrêmement important que nous envoyions un message fort indiquant que le contenu généré par les utilisateurs n'est pas visé par ces mesures législatives. Malheureusement, je ne soutiendrai pas cet amendement particulier parce que je pense qu'il s'agit d'un outil qui n'a plus beaucoup de mordant, pour les raisons que le sénateur Gold a exposées.

Je tenais à préciser que nous finirons par arriver à l'amendement que la sénatrice Miville-Dechêne a rédigé, avec un peu d'aide de mon bureau et de moi-même, et dans lequel nous pensons avoir résolu le problème de l'exclusion du contenu généré par les utilisateurs tout en englobant les grandes chaînes de YouTube Music.

Bien que je sois d'accord avec les trois quarts ou peut-être les neuf dixièmes de ce que le sénateur Manning vient de dire, je tenais simplement à expliquer pourquoi je ne soutiendrai pas cet amendement, et la raison en est que je crois que nous avons trouvé une façon de concilier tout cela.

Le sénateur Quinn : Je me retire, sur la base de ce que le sénateur Simons a dit. J'attends de voir de quoi à quoi ressemblera cette solution. Merci.

Le président : Je soutiens l'amendement du sénateur Manning. Je pense qu'il est direct et sans équivoque. Le débat central qui se déroule au sein de ce comité depuis le début du projet de loi C-11 a porté sur cette tentative velleitaire du gouvernement de convaincre les gens que les plateformes sont visées, mais pas les créateurs, et il n'y a eu aucun signe tout au long du processus que le gouvernement était sérieux à ce sujet.

Je l'ai déjà dit et je le répète : j'ai l'impression que le gouvernement se réserve le droit de faire demain ce qu'il a promis de ne pas faire aujourd'hui. Nous l'avons entendu de la bouche du ministre et des fonctionnaires.

Les créateurs numériques sont-ils visés ou non? Ce projet de loi doit être très catégorique à ce sujet. Nous n'avons pas besoin d'essayer de trouver un équilibre. Nous devons être clairs et nets. Cela touche des centaines de milliers de Canadiens.

Vous avez raison, sénateur Gold. Il est ici question des personnes qui, à l'heure actuelle, connaissent une croissance fulgurante avec leurs entreprises et qui font rayonner de façon phénoménale la culture canadienne à l'étranger. Je pense que

amendment is consistent in that vein. For that reason, I will support the motion.

Senator Plett: I have a question for Mr. Ripley, if I could. Would you agree, sir, that were this amendment to be adopted, individual creators would feel they had more certainty under this legislation? Would we not be squarely addressing that issue?

Mr. Ripley: Thank you, Senator Plett, for the question. The effect of this amendment would be to exclude everything uploaded to a social media service. That would include, from the government's perspective, commercial content uploaded by what platforms would call institutional users — so that could be record labels or broadcasters — and it would also exclude content uploaded by digital-first creators, as well as Canadians. So it would effectively exclude all content uploaded to a social media service from the ambit of the act.

Senator Plett: We have had many creators before our committee with strong legal advice that these provisions in the bill scope them in. Do you believe their legal advice is correct?

Mr. Ripley: As this committee knows, there was a big debate in the previous Bill C-10 context when the House committee chose to repeal section 4.1. When this bill, Bill C-11, was re-tabled, the government intentionally chose to include section 4.2 to be clear that the goal was not to scope in everything uploaded to social media into the ambit of the act but really to focus on commercial content defined in relation to these three criteria. That was in direct response to what the government heard and the concerns heard from social media creators, academics and other commentators about the effect of repealing section 4.1.

On those three factors, at the end of the day, the starting point is nothing on social media is scoped in until the CRTC goes through the regulatory process described in section 4.2 and crafts, in a specific and detailed way, what I have characterized as the corpus of content on social media services that would be scoped in. The government has been clear that the goal in doing that is to focus on commercial content and not to include the content of social media creators who are designing their content and uploading their content for distribution across social media platforms.

The Chair: Mr. Ripley, why, in your opinion, is the government so reticent in giving guidelines when it comes to content creators to the CRTC and taking the position that we'll leave it to the CRTC to finish the public consultation? We're not

nous devons protéger les créateurs numériques et que cet amendement va dans ce sens. Pour cette raison, j'appuierai la motion.

Le sénateur Plett : Si c'était possible, j'aurais une question pour M. Ripley. Êtes-vous d'accord, monsieur, pour dire que si cet amendement est adopté, les créateurs individuels auront plus de certitude à l'égard de ces mesures législatives? En faisant cela, ne réglerions-nous pas cette question une fois pour toutes?

M. Ripley : Merci, sénateur Plett, de cette question. L'effet de cet amendement serait d'exclure tout ce qui est téléchargé sur un service de médias sociaux. Cela comprendrait, du point de vue du gouvernement, le contenu commercial téléchargé par ce que les plateformes appellent les utilisateurs institutionnels — il pourrait donc s'agir de maisons de disques ou de radiodiffuseurs —, et cela exclurait également le contenu téléchargé par les créateurs numériques, ainsi que par les Canadiens. Donc, cela soustrairait effectivement de la portée de la loi tout le contenu téléchargé sur un service de médias sociaux.

Le sénateur Plett : De nombreux créateurs ont comparu devant notre comité avec une opinion juridique voulant que ces dispositions du projet de loi les visent. Croyez-vous que leur opinion juridique tient la route?

M. Ripley : Comme le comité le sait, il y a eu un grand débat dans le contexte du précédent projet de loi C-10 lorsque le comité de la Chambre a choisi d'abroger l'article 4.1. Lorsque ce projet de loi, le projet de loi C-11, a été redéposé, le gouvernement a intentionnellement choisi d'inclure l'article 4.2 afin de préciser que l'objectif n'était pas d'inclure dans le champ d'application de la loi tout ce qui est téléchargé sur les médias sociaux, mais de se concentrer sur le contenu commercial défini en fonction de ces trois critères. C'était une réponse directe à ce que le gouvernement a entendu et aux préoccupations exprimées par les créateurs de médias sociaux, les universitaires et d'autres commentateurs au sujet des conséquences de l'abrogation de l'article 4.1.

En ce qui concerne ces trois facteurs, en fin de compte, le point de départ est que rien sur les médias sociaux n'est visé tant et aussi longtemps que le CRTC n'applique pas le processus réglementaire décrit à l'article 4.2 et ne définit pas, de manière précise et détaillée, ce que j'ai appelé le corpus de contenu des services de médias sociaux qui serait visé par la loi. Le gouvernement a clairement indiqué que l'objectif est de se concentrer sur le contenu commercial et de ne pas inclure le contenu des créateurs de médias sociaux qui conçoivent leur contenu et le téléchargent pour le diffuser sur ces plateformes.

Le président : Monsieur Ripley, pourquoi, à votre avis, le gouvernement est-il si réticent à donner des lignes directrices au CRTC en ce qui concerne les créateurs de contenu et à adopter la position selon laquelle il faut laisser le CRTC terminer

going to give them any policy directives, but believe us — the objective here is not to go after content creators.

Mr. Ripley: Thank you for the question, chair. If I were to characterize what the government is seeking to do at section 4.2, it is in a principled way to indicate the kind of content that it believes, when it's distributed on social media platforms, could potentially be subject to the policy objectives of the act. Again, in shorthand, that's commercial content.

But the government's position is that, at the end of the day, the CRTC is the best entity to actually work through, in a practical and detailed way, what that looks like in practice. That will be through regulatory hearings with the industry, so an opportunity for social media platforms to come forward and say the best way to do this is "X." It will be an opportunity for social media creators to come forward and be clear that such and such will ensure that our content is clearly scoped out. At the same time, it is an opportunity for folks like the commercial music industry to come forward and express their views on how commercial content on a service like YouTube should be treated.

The government has sought to put down the principles, recognizing that at the end of the day, the actual regulatory decisions and the implementation of that is best left up to the regulator.

The Chair: If I understand correctly from your answer, potentially user-generated content can possibly be regulated down the line by the CRTC.

Mr. Ripley: Thank you for the question, chair.

In terms of the principles that we see at section 4.2 — I think particularly when you look at subparagraph (b) — what the government has sought to express is that the content it believes could or should potentially be subject to helping achieve the policy objectives of the act is when that content is found on another broadcasting undertaking. The way I characterize that is when it is acting as a substitute.

As Senator Gold mentioned, are Canadians going to a social media service and using that social media service as a substitute for another service that would be subject to the act? If so, then it is a question of fairness. The government's position is that it is asking a service like YouTube to contribute in the same way that it's going to ask a service like Q Music or Spotify to contribute to the policy objectives of the act. However, the government recognizes that the model of that particular platform is different and that there is a significant part of it that is also a social media

la consultation publique? Nous n'allons pas leur donner de directives stratégiques, mais croyez-nous... l'objectif ici n'est pas de s'en prendre aux créateurs de contenu.

M. Ripley : Merci de la question, monsieur le président. Si je devais décrire ce que le gouvernement cherche à faire à l'article 4.2, je dirais que c'est d'indiquer, d'une manière qui soit fondée sur des principes, le genre de contenu qui, selon lui, lorsqu'il est distribué sur des plateformes de médias sociaux, pourrait éventuellement être assujéti aux objectifs stratégiques de la loi. Encore une fois, en raccourci, il s'agit de contenu commercial.

En fin de compte, la position du gouvernement est que le CRTC est l'entité qui est la mieux en mesure d'établir de manière pratique et détaillée à quoi cela ressemblera en pratique. Cela se fera par le biais d'audiences réglementaires avec l'industrie, ce qui donnera l'occasion aux plateformes de médias sociaux de se présenter et de dire que la meilleure façon de procéder est ceci ou cela. Ce sera l'occasion pour les créateurs de médias sociaux de se manifester et d'indiquer clairement comment telle ou telle disposition garantira que le contenu visé est clairement circonscrit. En même temps, ce sera l'occasion pour des intervenants comme les acteurs de l'industrie musicale commerciale de se manifester et d'exprimer leur point de vue sur la façon dont le contenu commercial sur un service comme YouTube devrait être traité.

Le gouvernement a cherché à établir les principes, tout en reconnaissant qu'en fin de compte, il est préférable de laisser à l'organisme de réglementation le soin de prendre les décisions relatives à la réglementation et de les mettre en œuvre.

Le président : Si je vous comprends bien, le contenu généré par les utilisateurs pourrait éventuellement être réglementé en aval par le CRTC.

M. Ripley : Merci de la question, monsieur le président.

En ce qui concerne les principes énoncés à l'article 4.2 — je pense en particulier à l'alinéa b) —, le gouvernement a voulu établir que le contenu qui, selon lui, pourrait ou devrait être enclin à réaliser les objectifs stratégiques de la loi est celui qui se trouve sur une autre entreprise de radiodiffusion, c'est-à-dire, quand cette dernière sert de substitut.

Comme l'a mentionné le sénateur Gold, les Canadiens se rendent-ils sur un service de médias sociaux et l'utilisent-ils comme substitut d'un autre service qui serait assujéti à la loi? Si c'est le cas, alors c'est une question d'équité. La position du gouvernement est qu'il demande à un service comme YouTube de contribuer aux objectifs stratégiques de la loi de la même façon qu'il l'exige d'un service comme Q Music ou Spotify. Toutefois, le gouvernement reconnaît que le modèle de cette plateforme particulière est différent et qu'une partie importante

service. It is seeking to respect that ecosystem and make sure the two can continue to work together.

The Chair: Thank you, sir.

It is moved by the Honourable Senator Manning that Bill C-11 be amended in clause 4, on page 9, at line 30.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Nay.

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: I think the nays have it. We will have a recorded vote.

[Translation]

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Housakos?

Senator Housakos: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cormier?

Senator Cormier: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dawson?

Senator Dawson: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold, P.C.?

Senator Gold: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Manning?

Senator Manning: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Miville-Dechêne?

Senator Miville-Dechêne: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Omidvar?

Senator Omidvar: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Quinn?

de celle-ci est également un service de médias sociaux. Il cherche à respecter cet écosystème et à faire en sorte que les deux puissent continuer à fonctionner ensemble.

Le président : Merci, monsieur Ripley.

Il est proposé par l'honorable sénateur Manning que le projet de loi C-11 soit modifié à l'article 4, page 9, à la ligne 30.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Je crois que les non l'emportent. Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

[Français]

M. Labrosse : L'honorable sénateur Housakos?

Le sénateur Housakos : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cormier?

Le sénateur Cormier : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dawson?

Le sénateur Dawson : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold, c.p.?

Le sénateur Gold : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Manning?

Le sénateur Manning : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Miville-Dechêne?

La sénatrice Miville-Dechêne : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Omidvar?

La sénatrice Omidvar : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Quinn?

Senator Quinn: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Wallin?

Senator Wallin: Yea, in principle.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Woo?

Senator Woo: Nay.

Mr. Labrosse: Yeas: 4; nays: 10; abstentions: nil.

[English]

The Chair: Accordingly, the amendment is defeated.

Senator Miville-Dechêne: Mr. Chair, I have a question. Is it possible to distribute the amendments in advance?

The Chair: I have asked them to distribute them in as timely a fashion as possible, so if we can —

Senator Miville-Dechêne: Can we have a bundle or something of that nature?

The Chair: We can't distribute them before they are moved. We will bundle and send them out before the next meeting. We just haven't been able to do it this week.

Senator Miville-Dechêne: It helps because we may have double —

The Chair: As you know, we just started sending these to the clerk late last night.

Senator Miville-Dechêne: Yes. I just wanted to be sure that the request was on there.

The Chair: He's on it.

The next is Senator Wallin's amendment.

Senator Wallin: I'm going to withdraw this amendment.

The Chair: That solves that. That was very efficiently done.

We are moving to amendment DNP-C11-4-9-33, and they're being distributed. That amendment is being moved by Senator Manning.

Senator Manning, you have the floor.

Senator Manning: I move:

Le sénateur Quinn : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Wallin?

La sénatrice Wallin : Oui, en principe.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Woo?

Le sénateur Woo : Non.

M. Labrosse : Pour : 4; contre : 10; abstention : aucune.

[Traduction]

Le président : L'amendement est donc rejeté.

La sénatrice Miville-Dechêne : Monsieur le président, j'ai une question. Serait-il possible de distribuer les amendements à l'avance?

Le président : Je leur ai demandé de les distribuer le plus rapidement possible, alors si nous pouvons...

La sénatrice Miville-Dechêne : Pouvons-nous avoir une liasse ou quelque chose de ce genre?

Le président : Nous ne pouvons pas les distribuer avant qu'ils ne soient proposés. Nous les regrouperons et les enverrons avant la prochaine réunion. Nous n'avons tout simplement pas été en mesure de le faire cette semaine.

La sénatrice Miville-Dechêne : Ce serait utile parce que nous pourrions avoir double...

Le président : Comme vous le savez, nous avons commencé à les envoyer au greffier tard hier soir.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui. Je voulais simplement m'assurer que la demande y figurait.

Le président : Il y travaille.

Le prochain amendement est celui de la sénatrice Wallin.

La sénatrice Wallin : Je vais retirer cet amendement.

Le président : Cela règle la question, et de façon très efficace, dois-je ajouter.

Nous passons donc à l'amendement DNP-C11-4-9-33, qui est en cours de distribution. Cet amendement est proposé par le sénateur Manning.

Sénateur Manning, vous avez la parole.

Le sénateur Manning : Je propose :

That Bill C-11 be amended in clause 4,

(a) on page 9, by replacing lines 33 to 37 with the following:

“is uploaded to the social media service by the provider of the service or the provider’s affiliate, or by the agent or mandatary of either of them.”;

(b) on page 10, by deleting lines 9 to 32.

Colleagues, I would like to reiterate what Konrad von Finckenstein, former chair of the CRTC, told our committee. He said that the government declares that:

... there is no intention to cover user-generated content and thereby restrict the freedom of speech of Canadians. User-generated content, while it is generally exempted, can be made subject to the act by an exception to the exemption built into subclause 4.1(2) of the bill. Clearly, this subclause was meant to deal with hybrid streamers, such as YouTube, but there are great fears that it may affect other so-called “digital first” broadcasters who produce programs solely for the internet as well as ordinary Canadians uploading videos or music.

Morghan Fortier, Co-Owner and Chief Executive Officer of Skyship Entertainment, told the committee on September 28:

Senator Simons has correctly described section 4.2 as the problem child of this bill. ... the CRTC has already given us their interpretation of the bill. They’ve said quite plainly that UGC is scoped in and that they would require platforms to artificially manipulate their algorithms, so we know how the government and the CRTC intends to use the bill. If they do that, other countries will follow suit, and this will be a huge economic blunder on the part of the government.

We have also heard from numerous individual creators on this issue. Therefore, I am proposing with this amendment that clause 4.2 be deleted from the bill. I suggest instead, in relation to clause 4.1(2), that we amend it in order to more clearly define “scope.” The act will not apply to user-generated content. It will retain the exception of a program uploaded to social media services if uploaded by “... the provider of the service or the provider’s affiliate, or by the agent or mandatary of either of them.”

I believe the amendment will provide the certainty that small online creators require and which we heard so much about during the testimonies of people who feel they are getting lost in

Que le projet de loi C-11 soit modifié à l’article 4 :

a) à la page 9, par substitution, aux lignes 36 à 40, de ce qui suit :

« ragraphe par le fournisseur du service, son affilié ou le mandataire de l’un d’eux. »;

b) à la page 10, par suppression des lignes 10 à 33.

Distingués collègues, j’aimerais reprendre ce que Konrad von Finckenstein, ancien président du CRTC, a dit à notre comité. Il a dit que le gouvernement affirme ceci :

[...] il n’y a aucune intention de couvrir le contenu généré par les utilisateurs et de restreindre ainsi la liberté d’expression des Canadiens. Le contenu généré par les utilisateurs, bien qu’il soit généralement exempté, peut être assujéti à la loi par une exception à l’exemption prévue au paragraphe 4.1(2) du projet de loi. Il est clair que ce paragraphe a été conçu pour les diffuseurs hybrides, comme YouTube, mais on craint beaucoup qu’il touche d’autres diffuseurs de contenu numérique, comme on les appelle, qui produisent des programmes uniquement pour Internet, ainsi que les Canadiens ordinaires qui téléchargent des vidéos ou de la musique.

Le 28 septembre, Morghan Fortier, co-propriétaire et chef de la direction de Skyship Entertainment, a déclaré ceci au comité :

La sénatrice Simons a correctement décrit l’article 4.2 comme étant l’« enfant à problèmes » de ce projet de loi. [...] le CRTC nous a déjà donné son interprétation du projet de loi. Il a dit très clairement que le contenu produit par les utilisateurs est inclus dans la portée du projet de loi et qu’il obligerait les plateformes à manipuler artificiellement leurs algorithmes, de sorte que nous savons comment le gouvernement et le CRTC ont l’intention d’utiliser le projet de loi. S’ils font cela, d’autres pays suivront, et ce sera une énorme gaffe économique de la part du gouvernement.

Nous avons également entendu de nombreux créateurs individuels sur cette question. Par conséquent, je propose dans cet amendement que l’article 4.2 soit supprimé du projet de loi. Je suggère plutôt de modifier le paragraphe 4.1(2), afin de définir plus clairement la « portée ». La loi ne s’appliquera pas au contenu généré par les utilisateurs. Elle conservera l’exception pour les programmes téléversés sur des services de médias sociaux s’ils sont téléversés par « ...le fournisseur du service, son affilié ou le mandataire de l’un deux ».

Je crois que l’amendement offrira la précision dont les petits créateurs en ligne ont besoin et dont nous avons tellement entendu parler lors des témoignages de personnes qui ont

the shuffle here. I believe the act as it is now limits the scope and continues to exclude user-generated content. This will cover that, so I look for your support.

Senator Simons: This is in large part precisely the same amendment we have just debated. Although I sympathize with its intent, I will oppose it for the same reason, and that is because we have a better one.

Senator Gold: Well, the government opposes this, and let me briefly explain why. Essentially, it deletes powers otherwise granted to the regulator with respect to content on social media that's uploaded by unaffiliated users. We're not talking here about individual content providers. We are talking about companies like Vevo or Universal Music Group, who are large companies and services through which music gets uploaded to YouTube.

The effect of this amendment would essentially insulate YouTube — no, that's the wrong word — would allow YouTube and these companies to upload commercial content and avoid paying their fair share where they would otherwise have to.

Once again, as in the previous amendment, this really just goes against the basic objective of the act. This is not about user-generated content. It's about unaffiliated users who commercially use, promote, upload or provide commercial content to services like YouTube.

We think that with social media services like YouTube, which is a popular means of broadcasting content, if you find the same album on YouTube or on Spotify, the obligations should be the same to both of those companies, so we oppose.

The Chair: Senator Gold, as you just said, if the intent of the bill is not to include user-generated content, why the hesitation in making it clear in the legislation?

Senator Gold: Respectfully, this was a much mooted discussion all the way through. I know that many around this table simply refuse to accept the government's position, which I will now repeat: The government, having heard the interventions, has sought to strike a fair and reasonable balance to make it clear that user-generated content is not covered here and that it is only focused on, as Mr. Ripley said — to use the shorthand — commercial content. The bill strikes a fine balance. It respects the regulatory process within which all stakeholders

l'impression d'être laissées pour compte dans ces changements. Je pense que la loi, dans sa forme actuelle, limite la portée et continue d'exclure le contenu généré par les utilisateurs. Cet amendement englobera ces éléments, et je compte donc sur votre soutien.

La sénatrice Simons : C'est en grande partie précisément le même amendement qui vient de faire l'objet d'un débat. Même si je sympathise avec son intention, je m'y opposerai pour la même raison, c'est-à-dire parce que nous avons déjà un meilleur amendement.

Le sénateur Gold : Eh bien, le gouvernement s'y oppose, et laissez-moi vous expliquer brièvement pourquoi. Essentiellement, il supprime les pouvoirs autrement accordés à l'organisme de réglementation en ce qui concerne le contenu des médias sociaux téléversé par des utilisateurs non affiliés. Nous ne parlons pas ici de fournisseurs de contenu individuels. Nous parlons d'entreprises comme Vevo ou Universal Music Group, des grandes entreprises et des services par lesquels la musique est téléversée sur YouTube.

L'effet de cet amendement serait essentiellement d'isoler YouTube — non, ce n'est pas le bon mot —, mais il permettrait plutôt à YouTube et à ces entreprises de téléverser du contenu commercial et d'éviter de payer leur juste part, alors que ces entreprises devraient le faire autrement.

Encore une fois, comme dans l'amendement précédent, cela va tout simplement à l'encontre de l'objectif fondamental de la loi. Il ne s'agit pas du contenu généré par les utilisateurs. Il s'agit d'utilisateurs non affiliés qui utilisent, favorisent, téléversent ou offrent, à des fins commerciales, un contenu commercial à des services comme YouTube.

Nous pensons que dans le cas de services de médias sociaux comme YouTube, qui est un moyen populaire de diffusion de contenu, si le même album se trouve sur YouTube ou sur Spotify, ces deux entreprises devraient avoir les mêmes obligations. Nous sommes donc contre cet amendement.

Le président : Sénateur Gold, comme vous venez de le dire, si l'intention du projet de loi n'est pas d'inclure le contenu généré par les utilisateurs, pourquoi cette hésitation à le préciser dans la loi?

Le sénateur Gold : En toute déférence, cette discussion a été très contestée tout au long du processus. Je sais qu'un grand nombre de personnes autour de cette table refusent tout simplement d'accepter la position du gouvernement, et je vais donc la répéter. Le gouvernement, après avoir entendu les témoignages, cherche à trouver un équilibre juste et raisonnable pour indiquer clairement que le contenu généré par les utilisateurs n'est pas visé ici et que cela vise uniquement, comme l'a dit M. Ripley — pour utiliser un raccourci — le contenu

can participate. It is a properly, fairly and responsibly crafted response to the changing media landscape within which we are navigating.

For that reason, the government believes that the balance it has struck is appropriate and that amendments of this kind would run counter to the fundamental objectives of the bill.

Senator Wallin: Just to be clear, I know, Senator Gold, that you say many around this table have refused to accept your assurances on user-generated content, but the chair of the CRTC and his legal officials sat at that very end of the table and said they do indeed have the power to capture user-generated content — they just promised they won't.

That is why you keep seeing these kinds of amendments proposed, because we are all seeking clarification — something as clear, perhaps, as, “User-generated content will not be captured.”

Maybe if we saw that somewhere in the legislation, it would give many people comfort.

Thank you.

The Chair: Would you like to answer that, Senator Gold?

It is moved by the Honourable Senator Manning that Bill C-11 be amended on clause 4, page 9 — dispense?

Hon. Senators: Dispense.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Nay.

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: I think the nays have it. We will have a recorded vote.

[Translation]

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Housakos?

Senator Housakos: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cormier?

commercial. Le projet de loi établit donc un juste équilibre. Il respecte le processus de réglementation auquel toutes les parties intéressées peuvent participer. Il s'agit d'une réponse appropriée, équitable et responsable à l'évolution de l'environnement médiatique dans lequel nous nous trouvons.

Pour cette raison, le gouvernement croit que l'équilibre qu'il a trouvé est approprié et que des amendements de ce genre iraient à l'encontre des objectifs fondamentaux du projet de loi.

La sénatrice Wallin : À des fins d'éclaircissements, je sais, sénateur Gold, que vous dites qu'un grand nombre de personnes autour de cette table ont refusé d'accepter vos promesses sur le contenu généré par les utilisateurs, mais le président du CRTC et ses représentants juridiques se sont assis au bout de cette même table et ont affirmé qu'ils ont effectivement le pouvoir de capturer le contenu généré par les utilisateurs. Ils ont seulement promis qu'ils ne le feraient pas.

C'est la raison pour laquelle ce genre d'amendement est constamment proposé, car nous cherchons tous à apporter des éclaircissements. Nous voudrions qu'il soit clairement indiqué, par exemple, que le contenu généré par les utilisateurs ne sera pas visé.

Peut-être que si c'était indiqué quelque part dans le projet de loi, cela permettrait de rassurer un grand nombre de personnes.

Je vous remercie.

Le président : Souhaitez-vous répondre à cette intervention, sénateur Gold?

Il est proposé par l'honorable sénateur Manning que le projet de loi C-11 soit modifié à l'article 4, à la page 9... Puis-je me dispenser d'en faire la lecture?

Des voix : Oui.

Le président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Je crois que les « non » l'emportent. Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

[Français]

M. Labrosse : L'honorable sénateur Housakos?

Le sénateur Housakos : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cormier?

Senator Cormier: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dawson?

Senator Dawson: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Gold, P.C.?

Senator Gold: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Manning?

Senator Manning: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Miville-Dechêne?

Senator Miville-Dechêne: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Omidvar?

Senator Omidvar: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Plett?

Senator Plett: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Quinn?

Senator Quinn: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Nay.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Wallin?

Senator Wallin: Yea.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Woo?

Senator Woo: Nay.

Mr. Labrosse: Yeas: 4; nays: 10; abstentions: nil.

[English]

The Chair: Accordingly, the amendment is defeated, and we move on to another amendment from Senator Manning.

Senator Manning: I would like to inform the chair that, to move things along, I would like to withdraw my amendment in the spirit of cooperation.

The Chair: The amendment was withdrawn as quickly as it was distributed.

Le sénateur Cormier : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dawson?

Le sénateur Dawson : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Gold, c.p.?

Le sénateur Gold : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Manning?

Le sénateur Manning : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Miville-Dechêne?

La sénatrice Miville-Dechêne : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Omidvar?

La sénatrice Omidvar : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Plett?

Le sénateur Plett : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Quinn?

Le sénateur Quinn : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Wallin?

La sénatrice Wallin : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Woo?

Le sénateur Woo : Non.

M. Labrosse : Pour : 4; contre : 10; abstention : aucune.

[Traduction]

Le président : L'amendement est donc rejeté. Nous abordons maintenant un autre amendement proposé par le sénateur Manning.

Le sénateur Manning : Je voudrais informer le président que, dans un esprit de coopération et pour faire avancer les choses, je souhaite retirer mon amendement.

Le président : L'amendement a été retiré aussi rapidement qu'il a été distribué.

Now, we're going to an amendment from Senator Quinn.

Senator Quinn: I move:

That Bill C-11 be amended in clause 4, on page 10, by replacing line 10 with the following:

“Commission may, subject to affirmative resolution of Parliament, make regulations prescribing programs”.

I want to start by saying that we have had numerous witnesses and numerous emails flooding our inboxes these past many months, and they have expressed concerns with respect to the powers invested in the CRTC. In fact, this morning we have had a number of discussions that have called into question what those powers may or may not be.

I believe these concerns need to be considered as we debate and amend Bill C-11 during this important clause-by-clause phase. This is particularly important as this bill attempts to absorb internet, social media and other online undertakings as broadcasting undertakings. In this context, there are newer considerations as opposed to traditional broadcasting undertakings that have been guided over the past 30 years by today's Broadcasting Act and by the CRTC.

My amendment would require parliamentary approval for the following regulations: when the CRTC defines by regulation the exceptions to the general non-application of programs on social media; when cabinet issues any policy directives related to online undertakings; and when cabinet defines what is a Canadian program, Canadian content related to online streaming undertakings.

There is an additional consequential amendment to remove the duplicative tabling of a proposed policy directive under section 8, should my policy directive pass. That section reduces the requirement of an order being laid before Parliament for 40 sitting days in the current bill to 30 calendar days, which could conceivably remove Parliament involvement during long periods of recess, such as during a summer break.

It means that when a regulation, which includes an order, is made, it must be tabled before Parliament within 15 days, or, if Parliament is not sitting, within the first 15 days of when Parliament is sitting. Importantly, the regulation will not come into force until approved by both houses of Parliament, and it's up to the Senate on how to proceed with an affirmative resolution of Parliament. The Senate could proceed to a vote and quickly approve the regulation, or if we as senators feel

Nous abordons maintenant un amendement proposé par le sénateur Quinn.

Le sénateur Quinn : Je propose:

Que le projet de loi C-11 soit modifié à l'article 4, à la page 10, par substitution, à la ligne 11, de ce qui suit :

« peut, par règlement, sous réserve de résolution de ratification du Parlement, prévoir les émissions qui sont assu- ».

J'aimerais tout d'abord préciser que nous avons entendu de nombreux témoignages et reçu de nombreux courriels au cours des derniers mois dans lesquels on exprimait des préoccupations au sujet des pouvoirs conférés au CRTC. En fait, cet avant-midi, nous avons eu quelques discussions qui ont remis en question ce que ces pouvoirs peuvent être ou ne pas être.

Je crois qu'il faut tenir compte de ces préoccupations lorsque nous débattons et modifions le projet de loi C-11 au cours de cette importante étape qu'est l'étude article par article. C'est d'autant plus important que ce projet de loi tente de traiter Internet, les médias sociaux et d'autres entreprises en ligne comme des entreprises de radiodiffusion. Dans ce contexte, il faut tenir compte de nouvelles considérations qui ne s'appliquaient pas aux entreprises de radiodiffusion traditionnelles qui ont été régies, au cours des 30 dernières années, par la Loi sur la radiodiffusion actuelle et par le CRTC.

Mon amendement exigerait l'approbation du Parlement pour les règlements suivants: lorsque le CRTC définit, par voie de règlement, les exceptions à la non-application générale aux programmes sur les médias sociaux, lorsque le Cabinet émet des directives en matière de politique relatives aux entreprises en ligne et lorsque le Cabinet définit ce qu'est un programme canadien, un contenu canadien dans le cas des entreprises de diffusion continue en ligne.

Il y a un autre amendement corrélatif pour supprimer le dépôt en double d'une proposition de directive en matière de politique en vertu de l'article 8, si ma directive en matière de politique est adoptée. Cet article réduit l'exigence du dépôt d'un décret devant le Parlement pendant 40 jours de séance dans le projet de loi actuel à 30 jours civils, ce qui pourrait éventuellement supprimer la participation du Parlement pendant les longues périodes d'intersession, par exemple pendant les vacances d'été.

Cela signifie que lorsqu'un règlement, qui comprend un décret, est pris, il doit être déposé devant le Parlement dans les 15 jours ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance du Parlement. Il est important de noter que le règlement n'entrera pas en vigueur tant qu'il n'aura pas été approuvé par les deux chambres du Parlement, et il revient au Sénat de décider de la manière de procéder avec une résolution de ratification du Parlement. Le Sénat pourrait procéder à

a regulation requires more study, have it quickly reviewed by the Senate Transport and Communications Committee and report to the chamber.

I acknowledge this may take slightly more time, but given the concerns raised by all our stakeholders and the discussions that have been occurring in this committee on whether these new rules for online undertakings will be on target or miss the mark, it is only appropriate for Parliament to have a final say on whether they will become law.

I believe the CRTC and cabinet will strive to find the right balance. However, as someone who has previously worked in the Privy Council Office, I can also appreciate that sometimes the regulatory consultation process via the *Canada Gazette* process may not find that balance, given that the regulation of online undertakings under Bill C-11 is new.

Although we have a Joint Committee for the Scrutiny of Regulations, which one of our witnesses talked about as the place for regulations to be reviewed, the Scrutiny of Regulations Committee only has the power to disallow regulations if both the Senate and the House of Commons agree. This means that a regulation would be in force already and then disallowed by Parliament. This type of approach is not ideal for the concerns raised by Bill C-11, and it has been rarely used.

By ensuring greater transparency and oversight due to parliamentary approval, this should help mitigate the concerns expressed today and that Canadians have shared with us with respect to these new powers to regulate online undertakings.

Basically, I've outlined a rationale that I think addresses a lot of the discussion here today and from Canadians who have taken the time to submit their input. I would say, contrary to what is being proposed in the bill, to move to 30 calendar days from the previous 40 sitting days to bring in a balance where the CRTC, as it does regulatory work with respect to the online streaming aspects of its work — and it's a new activity — this should come to the two houses of Parliament for a short period of review, and if it's fine, it goes through, and if not, it is referred to committee so they can quickly look at it. That's basically what this does.

The Chair: Senator Quinn, if my understanding is correct, you're proposing to have an oversight role after the consultative process that the CRTC conducts. Am I hearing you right?

un vote et approuver rapidement le règlement ou si les sénateurs estiment qu'un règlement nécessite une étude plus approfondie, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications pourrait l'examiner rapidement et en faire rapport au Sénat.

Je reconnais que cela pourrait prendre un peu plus de temps, mais étant donné les préoccupations soulevées par toutes nos parties intéressées et les discussions qui ont eu lieu au sein de notre comité sur la question de savoir si ces nouvelles règles pour les entreprises en ligne permettront d'atteindre les objectifs ou non, il est tout à fait approprié que le Parlement ait le dernier mot sur la question de savoir si elles entreront en vigueur.

Je crois que le CRTC et le Cabinet s'efforceront de trouver un juste équilibre. Toutefois, comme j'ai déjà travaillé au Bureau du Conseil privé, je peux aussi comprendre que le processus de consultation sur la réglementation par l'entremise du processus de la *Gazette du Canada* peut parfois ne pas réussir à trouver cet équilibre, étant donné que la réglementation des entreprises en ligne en vertu du projet de loi C-11 est nouvelle.

Même si nous avons un Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, et que l'un de nos témoins l'a décrit comme étant l'endroit où les règlements doivent être examinés, le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation n'a le pouvoir de rejeter un règlement que si le Sénat et la Chambre des communes sont d'accord. Cela signifie qu'un règlement serait déjà en vigueur, puis ensuite refusé par le Parlement. Ce type d'approche n'est pas idéal pour les préoccupations soulevées par le projet de loi C-11, et il a donc rarement été utilisé.

Si on assure une plus grande transparence et une meilleure surveillance grâce à l'approbation du Parlement, cela devrait contribuer à atténuer les préoccupations exprimées aujourd'hui et les préoccupations dont les Canadiens nous ont fait part au sujet de ces nouveaux pouvoirs de réglementation sur les entreprises en ligne.

En résumé, j'ai exposé un raisonnement qui, je pense, répond à une grande partie de la discussion d'aujourd'hui et aux Canadiens qui ont pris le temps de formuler des commentaires. Contrairement à ce qui est proposé dans le projet de loi, je dirais qu'il faut passer de 40 jours de séance à 30 jours civils, afin d'établir un équilibre où le CRTC, dans le cadre de son travail de réglementation des éléments de la diffusion en continu en ligne — et il s'agit d'une nouvelle activité —, devrait être assujéti aux deux chambres du Parlement pour une courte période d'examen et si tout va bien, ce serait adopté. Sinon, ce serait renvoyé au comité, afin de faire l'objet d'un examen rapide. C'est essentiellement l'objectif de cet amendement.

Le président : Sénateur Quinn, si je comprends bien, vous proposez d'exercer un rôle de surveillance après le processus consultatif mené par le CRTC. Est-ce que je vous ai bien compris?

Senator Quinn: The gazette process wouldn't change. What it would do is bring it before Parliament, and I would expect that it would be reviewed and, quite likely, passed very quickly. But for a lot of things, for example, such as some things talked about this morning about the latitude the CRTC may or may not take, I think there is a responsibility on Parliament to look at those and to say, "Yes, it's within the scope of what we understood in the discussion here," and what could become the act has resulted in or not.

Senator Gold: Thank you. The government cannot support this amendment, Senator Quinn.

It is standard, well-established practice in our system of government that there is a legislative process and a regulatory process. The regulatory process, which has been well described in the course of this hearing and is well known to all senators, provides appropriate input for all stakeholders. Regulations are designed to be a complement to the legislative process that we as senators and our counterparts in the other place are responsible for. It's precisely so that there can be both flexibility and a certain degree of efficiency when the details of policy have to be articulated.

Your amendment, however well intentioned, would just create an overly burdensome level of process on what is a well-established part of our Westminster system. It's not necessary. The regulatory process is well described by Mr. Ripley and others and is well understood. It can and will do the job to make sure stakeholders are heard and the appropriate balance is struck.

For those reasons, we cannot support it.

Senator Quinn: I would like to point out that I understand exactly what Senator Gold has said. I pointed out that the *Canada Gazette* process is a passive process; it doesn't require action by the government after the input has come in. This is not something that's new that I'm making up. It exists in the Employment Insurance Act with respect to regulations to include persons in business, and it says:

The Commission may, with the approval of the Governor in Council and subject to affirmative resolution of Parliament, make regulations for including in insurable employment the business activities of a person who is engaged in a business, as defined in subsection 248(1) of the Income Tax Act.

It does exist in government. It's a check and balance in an area that requires a check and balance, and given the newness of this for the CRTC and the discussion we have had here, I think there

Le sénateur Quinn : Le processus de publication dans la *Gazette* ne changerait pas, mais ce serait présenté au Parlement, où je m'attends à ce qu'il fasse l'objet d'un examen et qu'il soit ensuite, en toute probabilité, adopté très rapidement. Mais dans de nombreux cas, par exemple, comme certaines choses qui ont été soulignées ce matin au sujet de la marge de manœuvre que le CRTC puisse décider de prendre ou de ne pas prendre, je pense que le Parlement a la responsabilité de se pencher sur ces cas et de déterminer si cela respecte la portée de ce qui a été compris dans le cadre de la discussion, et ce que la loi pourrait devenir ou non.

Le sénateur Gold : Je vous remercie. Le gouvernement ne peut pas soutenir cet amendement, sénateur Quinn.

La présence d'un processus législatif et d'un processus de réglementation est une pratique courante et bien établie dans notre système de gouvernement. Le processus de réglementation, qui a été bien décrit au cours de la présente séance et qui est bien connu de tous les sénateurs, offre une contribution appropriée à tous les intervenants. Les règlements sont conçus pour servir de compléments au processus législatif dont nous, les sénateurs, sommes responsables, avec nos homologues de l'autre endroit. C'est précisément pour offrir à la fois une certaine souplesse et un certain degré d'efficacité lorsque les détails de la politique doivent être précisés.

Votre amendement, aussi bien intentionné soit-il, ne ferait que créer un niveau de processus indûment fastidieux pour ce qui est une partie bien établie de notre système de Westminster. Ce n'est pas nécessaire. Le processus de réglementation a été bien décrit par M. Ripley et d'autres intervenants, et il est bien compris. Il peut être utilisé — et il le sera — pour veiller à ce que les parties intéressées soient entendues et qu'un équilibre approprié soit atteint.

Pour ces raisons, nous ne pouvons pas appuyer l'amendement.

Le sénateur Quinn : J'aimerais indiquer que je comprends exactement ce qu'a dit le sénateur Gold. J'ai fait remarquer que le processus de la *Gazette du Canada* est un processus passif, car il n'exige aucune action de la part du gouvernement une fois les commentaires reçus. Ce n'est pas une nouvelle chose que j'ai inventée. Cela existe dans la Loi sur l'assurance-emploi pour les règlements incluant une activité commerciale dans les emplois assurables, et on dit ce qui suit :

La Commission peut, avec l'agrément du gouverneur en conseil et sous réserve d'une résolution du Parlement à cet effet, prendre un règlement en vue d'inclure dans les emplois assurables l'activité commerciale de toute personne qui exploite une entreprise au sens du paragraphe 248(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cela existe donc au sein du gouvernement. Il s'agit d'un mécanisme de contrôle dans un domaine qui nécessite un tel mécanisme, et puisqu'il s'agit d'un nouvel enjeu pour le CRTC

needs to be that type of more active rather than passive check and balance.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Quinn that Bill C-11 be amended in clause 4, on page 10, at line — shall I dispense?

Hon. Senators: Dispense.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Nay.

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: It seems the nays have it; on division, if you would like, Senator Quinn? Accordingly, the amendment is defeated, on division.

Next is an item from Senator Manning.

Senator Manning: In the Christmas spirit, I would like to withdraw that.

The Chair: It is so withdrawn by Senator Manning, so we will move on to the next item.

Senator Manning: In the Christmas spirit, I would also like to withdraw that one.

The Chair: Senator Manning is being very benevolent this morning, to the pleasure of Senator Gold.

The next item belongs to Senator Wallin.

Senator Wallin: This one is pretty straightforward. The goal is to remove the word “indirectly” from the revenue generation criteria being set. We had this discussion about who would be captured by indirectly generating revenues and, of course — oh, is that the wrong one?

The Chair: No.

Senator Wallin: This is the wrong one — “directly, indirectly.” Sorry, it’s similar wording. I’m withdrawing this one because I have another one that is more specific. My apologies for that.

The Chair: There is a minute left, senator. We can distribute the next amendment, colleagues. I see some amendments excite certain senators more than others. That’s fine.

Senator Miville-Dechêne: It would be a good idea to leave it with you because we are probably going to finish that tonight.

et dans le cadre de la discussion que nous avons eue ici, je pense qu’il doit y avoir ce type de mécanisme de contrôle plus actif que passif.

Le président : Il est proposé par l’honorable sénateur Quinn que le projet de loi C-11 soit modifié, à l’article 4, à la page 10... Puis-je me dispenser d’en faire la lecture?

Des voix : Oui.

Le président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion d’amendement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Il semble que les « non » l’emportent, avec dissidence, si vous le voulez bien, sénateur Quinn. Par conséquent, l’amendement est rejeté, avec dissidence.

L’amendement suivant a été proposé par le sénateur Manning.

Le sénateur Manning : Dans l’esprit de Noël, je souhaite le retirer.

Le président : L’amendement est ainsi retiré par le sénateur Manning. Nous passons donc à l’amendement suivant.

Le sénateur Manning : Dans l’esprit de Noël, je souhaite également retirer cet amendement.

Le président : Le sénateur Manning se montre très bienveillant aujourd’hui, au grand plaisir du sénateur Gold.

L’amendement suivant a été proposé par la sénatrice Wallin.

La sénatrice Wallin : Cet amendement est assez simple. L’objectif est de supprimer le mot « indirecte » des critères établis sur la façon de générer des revenus. Nous avons eu une discussion sur les entités qui seraient visées par les façons indirectes de générer des revenus et, bien entendu... Oh, est-ce le mauvais amendement?

Le président : Non.

La sénatrice Wallin : C’est le mauvais amendement... Il y a « directe, indirecte ». Je suis désolée. C’est une formulation similaire. Je retire cet amendement, car j’en ai un autre qui est plus précis. Toutes mes excuses.

Le président : Il reste une minute, sénatrice. Nous pouvons distribuer l’amendement suivant, sénateurs. Je vois que certains amendements suscitent l’enthousiasme de certains sénateurs plus que d’autres. C’est correct.

La sénatrice Miville-Dechêne : Ce serait une bonne idée de vous le laisser, car nous allons probablement le terminer ce soir.

The Chair: It would be good, colleagues, to keep that amendment that's being distributed close to you, and that way we will pick up where we left off.

Senator Miville-Dechêne: Senator Simons gave you an overview of that process. I will explain briefly where it comes from. We all know that a lot of fear was expressed by content creators about the scope of section 4.2.2. I will go back to French. This is a little bit technical. Should I read it? Or maybe not?

The Chair: All colleagues have the amendment, and we will pick up with Senator Miville-Dechêne's amendment —

Senator Miville-Dechêne: I will explain it intelligently tonight. I'm sorry.

The Chair: You will explain it in detail and we will debate it, I am sure, thoroughly. Colleagues, we will see everyone later this evening.

(The committee adjourned.)

Le président : Chers collègues, veuillez garder sous la main l'amendement qu'on est en train de vous distribuer, car nous pourrions ainsi reprendre là où nous nous étions arrêtés.

La sénatrice Miville-Dechêne : La sénatrice Simons vous a donné un aperçu de ce processus. Je vais vous expliquer brièvement d'où il vient. Nous savons tous que les créateurs de contenu ont exprimé de nombreuses craintes quant à la portée de l'article 4.2.2. C'est une partie un peu technique. Dois-je lire le libellé? Devrais-je m'en abstenir?

Le président : Tous les sénateurs ont l'amendement, et nous reprendrons avec l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne...

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vais l'expliquer intelligemment ce soir. Je suis désolée.

Le président : Vous l'expliquerez en détail et nous en débattons à fond, j'en suis sûr. Chers collègues, nous nous reverrons plus tard ce soir.

(La séance est levée.)
